

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 décembre 2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2023 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 20 décembre 2023 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 20 décembre 2023 à 14h dans les locaux du Conseil départemental du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2023**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement**
3. **Adhésion à l'Etablissement public Loire**
4. **Compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 6 décembre 2023**
5. **Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne**
6. **Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest**
7. **Mise en œuvre du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
8. **Actualisation des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement et de la délégation permanente au Président en matière administrative et financière**
9. **Implication de l'Etablissement dans des projets de recherche appliquée**
10. **Subventions « Patrimoine »**
11. **Approbation des budgets principal et annexes 2024**
12. **Programmes d'actions 2024 des SAGE, CT et PTGE portés par l'Etablissement**
13. **Gestion du patrimoine foncier**
14. **Gestion du personnel**
15. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Jean-François BRIDET

Centre-Val de Loire

M. Pascal DUFORESTEL

Nouvelle-Aquitaine

DEPARTEMENTS

M. Didier BRUGÈRE

Cher

M. Christian CHITO	Allier
Mme Brigitte GUGLIELMI	Maine-et-Loire
M. Pascal HUGUET	Loir-et-Cher
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Patrick MALET	Haute-Vienne

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Yves AGUITON représenté par M. Philippe DENIAU	Val d'Amboise
M. Fabrice BARLE	Nivernais Bourbonnais
M. Yves BERLAND	Loire Layon Aubance
M. Georges BORDAT	Le Grand Charolais
Mme Nicole BRAGUE	Val de Sully
M. Philippe CLÉMOT	Tours Métropole Val de Loire
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRÉCHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Philippe JANICOT	Limoges Métropole
M. Olivier HURABIELLE	Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
M. Eric MOUSSERION	Saumur Val de Loire
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
M. Denis THURIOT représenté par M. Maurice MALETRAS	Agglomération de Nevers

SICALA

Mme Marie-Claire KALUZNY	Cher
--------------------------	------

Délégations de vote

- M. Michel ARCHAMBAULT (Vierzon Sologne Berry) à M. Philippe DENIAU
- M. Yannick BENOIST (Mauges Communauté) à M. Yves BERLAND
- M. Jean-Louis BRUN (Conseil départemental de la Lozère) à Mme Brigitte GUGLIELMI
- M. François CARMIER (Clermont Auvergne Communauté) à M. Jean-Pierre GUÉRIN
- Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Georges BORDAT
- M. Michel CONTOUR (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Pascal HUGUET
- M. Sylvain DARDOULLIER (Conseil départemental de la Loire) à M. Didier BRUGÈRE
- M. Bruno FENET (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Philippe CLEMOT
- M. Olivier GEFFROY (Orléans) à M. Gérard MALBO

Mme Valérie GERVÈS (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Xavier DUPONT
M. Guy JOLIVET (Conseil départemental de la Haute-Loire) à M. Fabrice BARLE
Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à M. Pascal DUFORSTEL
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Olivier HURABIELLE
M. Joël LAMOUCHE (Moulins Communauté) à M. Philippe JANICOT
M. Jean-François MARINIER (Val de Cher Controis) à Mme Marie-Claire KALUZNY
Mme Marie-France MAUNY (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Christian CHITO
M. Frédéric MURA (CC des Loges) à Mme Nicole BRAGUE
M. Nicolas ORGELET (Agglopolys) à M. Eric MOUSSERION
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Maurice MALETRAS
M. Pierre RIOL (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Daniel FRÉCHET
M. Pierre-Alain ROIRON (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Jean-François BRIDET
M. Jean-Luc SÉCHET (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Patrick MALET

Excusés

Mme Nathalie ABELARD
M. Yves AGUITON
M. Rémi ANDRE
M. Michel ARCHAMBAULT
M. Patrick BAGOT
Mme Laurence BARAO
M. Philippe BARRY
M. Yannick BENOIST
M. Bernard BONHOMME
M. Hicham BOUJLILAT
M. Jean-Paul BRINGER
M. Jean-Louis BRUN
M. François CARMIER
Mme Véronique CHAVEROT
Mme Carole CHENUET
M. Michel CONTOUR

M. Sylvain DARDOULLIER
M. Thierry DEGUINGAND
M. Alain DOZIAS
M. Laurent DUBOST
Mme Cécile DUCHAMP
M. Bernard DUPERAT
Mme Stéphanie FAYARD
M. Bruno FENET
M. Emmanuel FERRAND
M. Olivier GEFFROY
M. Thierry GAILLARD
Mme Sandrine GENEST
Mme Valérie GERVES
M. Jean-Sébastien GUITTON
M. François GUYOT
Mme Marie-Jo HAMARD
M. Philippe HENRY
M. Alain HERTELOUP
M. Guy JOLIVET
M. Jean-Marc JOUNIER
M. Joseph KUCHNA
M. Bertrand LABAR
M. Jérémie LACROIX
M. Joël LAMOUCHE
M. Jean LAURENT
M. Julien LUYA
M. Jean-François MARINIER
Mme Marie-France MAUNY
Mme Marie-Hélène MICHON
Mme Stéphanie MODDE
M. Frédéric MURA
M. Nicolas ORGELET
M. Rémy ORHON
M. Gilles PETEL
M. Eric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
M. Pierre RIOL

M. Pierre-Alain ROIRON
Mme Nathalie ROUSSET
M. Jean-Luc SECHET
M. Denis THURIOT
Mme Axelle TREHIN
M. Charles VALETTE
M. Raymond VIAL

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Hervé BRULÉ, directeur régional de la DREAL Centre-Val de Loire

M. Samuel BAUCHET, directeur général des services
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau
M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Laurent BOISGARD, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée
Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière
M. Pierre PHILIPPE, chef du service Dignes
Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

23-95-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2023
23-96-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement
23-97-CS	Adhésion à l'Etablissement d'Orléans Métropole
23-98-CS	Convention de partenariat technique avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne
23-99-CS	Occupation d'une parcelle de l'Etablissement – Amarrage d'un bateau-promenade (Villerest)
23-100-CS	Conventions de mise à disposition des digues domaniales de la Loire et ses affluents dans le cadre de la loi MAPTAM
23-101-CS	Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du droit de la commande publique
23-102-CS	Participation au projet PRICE 2
23-103-CS	Attribution d'une subvention à l'association SOS Loire Vivante
23-104-CS	Attribution d'une subvention à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire
23-105-CS	Budget primitif du budget principal 2024

- 23-106-CS Reprise de provision semi-budgétaire au budget principal
- 23-107-CS Budget primitif du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2024
- 23-108-CS Budget primitif du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2024
- 23-109-CS Contribution des membres 2024 – Budgets principal et annexe
- 23-110-CS Utilisation de crédits de reports pour le paiement de la contribution 2024
- 23-111-CS Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2024
- 23-112-CS Programme d'actions SAGE Loire amont 2024
- 23-113-CS Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2024
- 23-114-CS Programme d'actions Contrat territorial Plaine Alluviale de la Loire auvergnobourguignonne 2024
- 23-115-CS Programme d'actions SAGE Haut-Allier 2024
- 23-116-CS Programme d'actions Contrat Territorial Haut-Allier 2024
- 23-117-CS Contrat Territorial Haut-Allier 2024-2026
- 23-118-CS Programme d'actions SAGE Allier aval 2024
- 23-119-CS Budget Principal – Autorisation d'engagement relative à la poursuite des inventaires et hiérarchisation de milieux humides sur le bassin Allier aval
- 23-1120-CS Programme d'actions PTGE Allier aval 2024
- 23-121-CS Programme d'actions Contrat Territorial Val d'Allier alluvial 2024
- 23-122-CS Programme d'actions SAGE Sioule 2024
- 23-123-CS Programme d'actions SAGE Cher amont 2024
- 23-124-CS Programme d'actions Contrat Territorial Cher Montluçonnais 2024
- 23-125-CS Programme d'actions SAGE Cher aval 2024
- 23-126-CS Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2024
- 23-127-CS Programme d'actions Contrat territorial Concert'eau 2024
- 23-128-CS Programme d'actions SAGE Loiret 2024
- 23-129-CS Programme d'actions SAGE Loir 2024
- 23-130-CS Programme d'actions Contrat territorial Eau Loir aval 2024
- 23-131-CS Site du Veudre – Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay-Saint-Imbert et de Tresnay

23-132-CS	Site du Veudre – Convention de gestion SAFER Bourgogne-Franche-Comté
23-133-CS	Prolongation de mission – Zones Humides du SAGE Allier aval au titre du besoin des services
23-134-CS	Création d'un poste de chargé(e) de mission PEP Cher médian et aval
23-135-CS	Requalification de poste au tableau des effectifs
23-136-CS	Recrutement d'un(e) chargé(e) d'opération Dignes basé(e) à Angers
23-137-CS	Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion du Loiret
23-138-CS	Adhésion au dispositif de signalement proposé par le Centre de Gestion du Loiret
23-139-CS	Délégation au Président en matière administrative et

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents pour ce Comité important, avec 14 dossiers dont deux un peu plus importants que les autres :

- La mise en œuvre du PAIC ;
- Et puis, important aussi, le budget de l'année 2024.

Mais avant de démarrer, je voulais remercier la présence d'Hervé BRULÉ, notre DREAL de bassin, qui est présent à chaque réunion. Merci, Monsieur BRULÉ, de votre présence. Et aussi la DGFIP, qui est présente. Merci, Madame, de votre présence.

Et puis, avant tout, merci au Conseil départemental du Loiret pour l'invitation, pour le prêt d'une salle ce matin et puis de cette très belle salle plénière. J'ai laissé un petit mot à Gérard : merci en tout cas de ton invitation, c'est très appréciable.

INTERVENTION DE M. MALBO

C'est avec plaisir. Bienvenue, donc, dans l'hémicycle du Département du Loiret. C'est là que toutes les décisions se prennent, en fin de compte. Merci à vous d'avoir accepté effectivement de travailler dans ces conditions. De temps en temps, ce n'est pas toujours facile parce ce qu'il y a beaucoup de demandes. Je vous souhaite une bonne session, un bon conseil d'administration. Et s'il faut revenir, on vous accueillera encore une fois. Bonne journée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Gérard, merci de ton accueil. Le Département est toujours là quand on a besoin et c'est vraiment très très agréable.

D'habitude on est à la Région mais je crois que la salle était prise aujourd'hui. Mais merci aussi à la Région parce que chaque fois qu'on a besoin, ils sont aussi présents. C'est très agréable qu'on puisse être soutenus comme cela.

On va démarrer tout de suite avec l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2023.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 octobre 2023

Est-ce qu'il apporte des questions, des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

On doit actualiser la liste des membres de l'Etablissement.

- Madame Sylvie ACHARD comme déléguée suppléante pour le Département de la Haute-Vienne ;
- Madame Elodie JEANNETEAU comme déléguée suppléante pour le Département de Maine-et-Loire ;
- Monsieur Fabrice BARLE comme délégué titulaire pour la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais ;
- Monsieur Olivier HURABIELLE – qui est présent, merci Monsieur HURABIELLE – comme délégué titulaire et Monsieur Pierre MANCION comme délégué suppléant pour la Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

Monsieur HURABIELLE était déjà présent lors du dernier Comité mais il ne pouvait pas voter, donc aujourd'hui il est membre à part entière de l'Etablissement et je lui souhaite vraiment, cette fois officiellement, la bienvenue.

Est-ce qu'il y a des questions, des prises de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

3. Adhésion à l'Etablissement Public Loire

On a une adhésion importante à l'Etablissement Public Loire : la métropole d'Orléans, le dernier EPCI qui n'était pas adhérent. Donc aujourd'hui on est heureux. Le représentant, Monsieur TRIQUET, pour des raisons de santé n'est pas présent, mais on sait qu'il sera régulièrement avec nous. Je vous propose donc l'adhésion de l'établissement d'Orléans Métropole.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

4. Compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 6 décembre 2023

Benoît ROSSIGNOL va nous faire le compte-rendu de cette réunion, à laquelle bien sûr j'avais participé (en visio) et qui était vraiment très intéressante.

Benoît.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci Monsieur le Président.

Cette réunion s'est tenue le 6 décembre dernier, avec des représentants des différentes catégories de bénéficiaires du soutien d'étiage apporté par les ouvrages de Naussac et Villerest.

Cette Commission est réunie chaque année à la même période depuis 2006, année de l'arrêté préfectoral qui a déclaré d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages de Naussac et Villerest, pour le soutien d'étiage ; et qui a également autorisé la mise en place de la redevance associée à ce service rendu.

L'Etablissement a présenté à cette Commission les comptes relatifs au soutien d'étiage et a sollicité son avis sur la préparation du budget annexe dédié pour 2024, en particulier sur le montant de la redevance.

La Commission donne également l'occasion de faire un point sur l'année écoulée, tant du point de vue des aspects hydrologie et gestion du soutien d'étiage que des études et travaux réalisés.

Le compte-rendu de cette réunion est produit dans le dossier de séance.

En lien avec ce point-là, peut-être un tout petit état sur la situation hydrologique actuelle avec un remplissage de la retenue de Villerest à 100% de ses capacités pour cette saison et un remplissage de la retenue de Naussac à hauteur de 28% de ses capacités complètes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne vous cache pas que lors de cette réunion, les élus de Naussac étaient très inquiets sur la capacité de stockage pour l'avenir avec, bien sûr, des problématiques agricoles locales, d'eau potable, et surtout touristiques. Ils étaient très présents et ils posaient beaucoup de questions. Aujourd'hui, nous sommes à 28%, donc c'est faible. Il pleut partout en France sauf dans ce coin-là. Il y a de l'eau dans l'Allier, à l'aval, mais à l'amont il n'y a pas d'eau.

Je vous rappelle, pour avoir de l'eau dans Naussac, il y a le bassin versant, qui est quand même assez limité. Mais c'est surtout le pompage de l'Allier qui permet de remonter l'eau dans le barrage. Et on ne peut pomper de l'eau que quand il y en a. Quand il n'y en pas, on ne peut pas pomper des cailloux.

On en a parlé d'ailleurs ce matin avec Benoît ROSSIGNOL. Aujourd'hui on est à 28%. L'an dernier, je rappelle, on était au maximum à 50%. Il faut savoir qu'on est au même niveau que l'an dernier. Je rappelle, l'an dernier on a eu un hiver très très sec avec un mois de février où historiquement il n'y a eu aucune précipitation sur l'ensemble du territoire. Les projections positives pourraient porter sur un remplissage de l'ordre de 60% qui est bien sûr loin des 80 ou 100% qu'on pouvait espérer mais qui sont moins dramatiques malgré tout que cette année. On suit ça presque au jour le jour et on se dit bien qu'un jour ou l'autre l'eau va finir par tomber dans ce coin-là, mais c'est une vraie préoccupation et on comprend les élus du territoire qui s'inquiètent. En effet, c'est un élément tellement important pour eux, économiquement, à tous niveaux.

Naussac joue un rôle aussi d'étiage pendant les périodes d'été, sur l'ensemble du fleuve Loire mais aussi sur l'Allier, entre autres pour l'eau potable. Donc vigilance. On va rester optimistes mais c'est quand même un passif de plusieurs années que nous retrouvons aujourd'hui. Mais on va rester positifs, en espérant remonter à 60% si on pouvait, avant la période d'étiage. Ça serait déjà assez formidable.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

C'était un point d'étape, il n'y a pas de délibération.

4. Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

On reste avec Benoît.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

C'est une convention de partenariat entre l'Etablissement et le Département de la Haute-Vienne qui concerne la gestion des barrages, justement, dont chaque collectivité a la responsabilité : Naussac et Villerest pour l'Etablissement, les barrages de Saint Pardoux et du plan d'eau de la Pouge pour le Département.

L'Etablissement et le Conseil Départemental partagent les mêmes obligations d'assurer la maintenance et l'exploitation des installations, la gestion hydraulique des retenues et la gestion du domaine attaché aux ouvrages.

Depuis 2010, une convention de partenariat technique est renouvelée régulièrement, dans une logique de mutualisation, sur l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire pour l'exploitation des ouvrages.

L'animation du partenariat est assurée par le Conseil Départemental et entre contrepartie l'Etablissement verse une participation annuelle.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2023, la participation correspondante étant fixée à 15.000 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On a un vrai sujet avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, sur lequel on va travailler avec mon Directeur, Samuel, sur l'année 2024.

Est-ce que vous êtes d'accord sur ce point ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

6. Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Il s'agit d'une occupation pour des pontons d'amarrage d'un bateau-promenade. Une autorisation avait été donnée à Monsieur JOUANNIC qui assure l'exploitation d'un bateau-promenade pour pouvoir l'amarrer sur une parcelle de l'Etablissement. Cette autorisation arrive à échéance fin 2023 et Monsieur JOUANNIC a sollicité l'Etablissement pour obtenir une nouvelle autorisation afin de pouvoir poursuivre l'activité dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention pour une période de 3 ans, sous les mêmes réserves que les années précédentes :

- De la prise en compte des contraintes liées au règlement d'eau ;
- De la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000 ;
- De la possession des autorisations nécessaires, en matière notamment de sécurité.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Un bateau croisière qui fonctionne très bien et qui anime bien le lac de Villerest. Il y a plusieurs années qu'on travaille avec lui, c'est vraiment quelqu'un de très sérieux.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

6. Mise en œuvre du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

On va passer sur un des deux gros dossiers de la journée.

Rappeler quand même que c'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis de très très nombreuses années. Dès que la loi est sortie en 2014, on a commencé à réfléchir et dès l'année 2016, souvent à l'initiative des EPCI dont certains dès le début se sont un petit peu inquiétés, se demandant comment faire, on a commencé à se mettre en mouvement, à l'Etablissement, afin de pouvoir faire tout ce travail.

On voyait le 29 janvier 2024 très loin et là, vous voyez, on est à quelques jours de la date fatidique. Donc un énorme travail de l'Etablissement et je tiens encore à remercier l'ensemble du personnel qui a travaillé dur et qui aussi a proposé de PAIC, qui est unique en France, par rapport à ce travail-là.

Remerciements aussi à l'ensemble des EPCI. Pour tout vous dire, aujourd'hui, sur l'ensemble des EPCI du linéaire Loire et Allier, entre autres, il nous manque un EPCI, un seul, une petite *comcom*. Et on espère bien d'ailleurs la ramener à la raison, ce qui nous permettrait d'avoir un Grand Chelem. Et qui serait important aussi même pour cette communauté qui ne voit peut-être pas les avantages aujourd'hui mais qui pourrait peut-être demain avoir quelques petits soucis, il ne faut pas l'oublier, et serait contente de nous retrouver. On va donc essayer de les rencontrer.

Mais voilà, c'est cette prise de conscience de l'ensemble des EPCI de l'Etablissement. On a eu beaucoup beaucoup d'adhésion depuis 4 ou 5 ans. Aujourd'hui, on en est à combien d'EPCI ? Je n'ai plus le nombre en tête. 62. Je pense qu'il y en a encore certains qui vont nous rejoindre, ce qui permet vraiment de mailler le territoire, et c'est assez exceptionnel.

Donc, merci à la structure EPL qui, bien sûr avec l'ensemble des six plateformes, est au plus près des territoires, au plus près des élus, au plus près des problématiques. Donc merci aux élus, merci au personnel, d'avoir pris cela.

Et je pense aussi que nos discussions avec l'Etat, avec le DREAL de bassin et Madame la Préfète, voire le ministre, nous permettent aujourd'hui d'avoir un dialogue quand même constructif. Et puis bien sûr merci à Xavier DUPONT, à Jean-Paul et Philippe, pour leur travail de fond important.

Il ne nous manque qu'un EPCI aujourd'hui mais on est allés les chercher un par un. Ce n'était pas histoire de les convaincre, c'était surtout de leur expliquer ce que c'était, quels étaient les enjeux. Et je pense que tout le monde a bien compris l'intérêt d'être unis à tous niveaux. On l'a vu d'ailleurs avec cette fameuse soule de l'Etat, de plus de 30 M€, qu'on est allés chercher et qui va servir à l'ensemble du territoire. Et cela, on ne l'aurait jamais obtenu si on n'avait pas été unis comme cela. Et puis demain, en cas de gros pépin, bien sûr les plateformes auront la main mais c'est l'ensemble de l'Etablissement qui sera aussi mobilisé pour poursuivre ces dossiers-là. Donc vraiment un grand merci.

Je rappelle quand même que les EPCI garderont quoi qu'il en soit la responsabilité en cas de crise. Ce n'est pas un transfert. En cas de crise, c'est quand même l'EPCI qui garde la responsabilité. Et puis on va sûrement retravailler aussi sur les coûts. C'est vrai qu'on est allés un petit peu vite. En 2024, on va faire un niveau analytique un peu plus précis pour que chacun paye bien en effet ce qu'il doit payer, de façon que cela ne mette pas non plus à mal le budget de l'Etablissement.

Voilà ce que je voulais dire. Je laisse la parole à Xavier pour nous faire un petit peu le point, savoir où on en est à l'étape presque finale.

Xavier.

INTERVENTION DE M. DUPONT

Merci beaucoup Daniel. Tu as bien introduit.

La loi MAPTAM 2014

L'Etablissement Public Loire s'est très tôt positionné sur ce sujet, avec un premier wagon qui a été le transfert des digues non domaniales, donc là avec des collègues qui se sont retrouvés avec un nouveau métier. En effet, la loi a ciblé l'EPCI mais l'EPCI n'avait pas d'antériorité sur des gestions de digues, c'était le tout début de la GEMAPI.

Ce PAIC est un projet qui a permis de fédérer. Ce n'est donc pas l'EPL qui est allé chercher des EPCI mais c'est l'EPL qui a été la solution pour un grand nombre d'EPCI, pour contrecarrer une loi qui a fixé un transfert sur une entité qui est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et une réalité de fait qui est que le système d'endiguement et sa gestion sont à l'échelle géographique du Val. Je dirais que c'est l'intelligence collective qui a permis de ramener les EPCI ensemble au sein de l'EPL.

Je résume cela très brièvement. Cela représente quand même deux missions d'inspection, je ne sais pas combien de discussions ; cela a à peu près bouffé tout le premier mandat de 2017 à 2020 pour pouvoir attaquer des choses un peu plus concrètes à partir de 2020.

Je ne fais pas partie de ceux qui vous diront un jour qu'ils sont ravis de ce transfert, je ne pourrai jamais le dire. Cela étant, on est quand même très heureux d'avoir pu avancer. Pour ceux qui étaient présents, c'est une synthèse de la synthèse qu'on avait présentée avec Madame le Préfète de Région il y a quelques semaines maintenant. Juste pour que ce soit clair pour tout le monde, on a bien cette loi MAPTAM de 2014 et ensuite les deux décrets d'application de novembre 2023. La loi avait prévu 10 ans pour préparer ce transfert et on a eu les décrets d'application à la veille de ce transfert.

Pourquoi deux décrets ?

Il y a un décret simple et un décret en Conseil d'Etat. Pour la suite, cela peut avoir quand même son importance. Un décret simple se change plus facilement qu'un décret en Conseil d'Etat.

Deux décrets qui font suite à la sollicitation en termes de droit sur la convention de transfert. Avec un certain nombre d'EPCI, on avait pris le Cabinet SEBAN pour pouvoir rédiger notre version d'une convention de transfert assise sur le code de l'environnement. On avait des discussions avec la DREAL de bassin, la Préfète de Région, également avec la Direction générale de la protection des risques au ministère de l'Environnement, avec un point un point de désaccord. Et donc du coup ce point de désaccord a été tranché, non pas en droit sur des réponses argumentées mais par ces deux décrets d'application qui sont venus donner le canevas des conventions de transfert telles qu'on doit les voter et signer avant le 28 janvier 2024, qui sera vraiment la date butoir de ces 10 ans depuis le vote de la loi MAPTAM.

Comment ça se présente ?

Il y a une convention de gestion provisoire entre l'Etat et les EPCI, qui a couru de 2016 à 2024. On a aujourd'hui une convention de mise à disposition des digues entre l'Etat et l'EPCI, et l'EP Loire. C'est donc sur cette fameuse convention qu'il faut qu'on délibère. Le planning est en cours. Et ensuite la convention de délégation à l'EP Loire qui concerne l'EPCI et l'EP Loire, avec notamment tout ce qu'il va gérer au sein de chaque plateforme et la question des investissements, et la question du fonctionnement. Parce que quand on parle de la soultte, c'est un financement qui va nous aider en investissement mais on reste quand même en pleine charge de tout le fonctionnement qui est, de mémoire, estimé à 2.500 €/km. Ce sont donc des charges nouvelles et une organisation à avoir aussi en termes de moyens humains et matériels. Et je rappelle le choix qui a été fait de ne pas

le piloter depuis Orléans mais qu'il soit déconcentré dans les sous-systèmes d'endiguement autour de nos six plateformes.

Les positions qu'on a pu défendre en Préfecture le 30 novembre dernier, sur ce qui nous manque à court terme :

- De la souplesse dans l'affectation des financements de l'Etat, notamment pour intégrer des travaux qui seraient à venir et non listés dans le PAIC.

Pour dire les choses à l'envers : aujourd'hui, les accords financiers sont listés assis sur le PAIC tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire que si on a de nouvelles opérations qui arrivent, elles ne pourront pas bénéficier des 80% de fonds Barnier jusqu'en 2035. On est un peu plus souple sur la soule mais ça c'est très bloquant, sachant qu'on a des endroits où il y a encore des EDD en cours ou qui viennent d'être finalisées. Pour revenir à mon propos, ça c'est dans le décret simple, si j'ai bien suivi. Il faut donc qu'on arrive à avancer sur ce sujet-là parce que sinon, on a 80% jusqu'en 2035 mais sur une liste de courses qui est fermée, et ça veut dire qu'on va avoir du mal à consommer et ce sont des travaux nécessaires qui ne seront pas faits.

- Un souci d'efficacité dans l'instruction des demandes de subventions.

Il faut qu'on arrive à être plus efficaces, à simplifier. Pour dire les choses très simplement : il faut enlever le maximum de chicanes pour arriver à l'objectif qui est l'obtention des fonds. Ce qu'on avait demandé très fortement au ministre, c'est d'être sur des logiques de justifications a posteriori, c'est-à-dire qu'on s'engage à faire des travaux et, service fait, on justifie des travaux réalisés mais sans avoir forcément des listes de travaux très définies a priori, sans devoir avoir un engagement a priori pour pouvoir ensuite commencer à démarrer les travaux, parce que ça, ça peut être un peu une machine à perdre si on veut consommer rapidement de l'argent – 10 ans, ça passe très très vite – sur ces enjeux-là.

- Du pragmatisme dans l'application des textes réglementaires, que ce soit pour les questions des transferts, sur les dossiers qui seraient incomplets aujourd'hui.

On peut très vite avoir, sur des sujets qui sont éminemment techniques et qui croisent plusieurs réglementations, des difficultés majeures qui vont empêcher l'action. On demande donc à l'Etat d'avoir une certaine bienveillance, dans le cadre de la loi et de réglementation actuelle, pour qu'on puisse en connivence réussir à avancer du mieux possible.

- L'appui de l'Etat dans la gestion de crise.

On a passé beaucoup de temps pour arriver à ces deux décrets et c'est du temps aussi qu'on n'a pas pu passer sur la construction de l'avenir à partir du 29 janvier. S'il y a une crise au mois de février, comment on fait ? Où sont les bardeaux ? Où sont les équipes de surveillance ? C'est un métier qui relevait des services de l'Etat en grande partie. Demain, il faut qu'on soit en capacité de le faire en propre. Il n'y a pas de langue de bois. Vu qu'on n'était pas fixés sur des modalités financières, nos plateformes ne sont pas encore toutes entérinées. D'ailleurs, il reste encore un peu de travail sur Vichy et beaucoup de positions à voir sur celle de Nevers. Du coup, on n'a pas pu anticiper sur tous les recrutements, qu'ils soient techniques ou sur des organisations de surveillance.

On en a échangé avec bienveillance avec la Préfète de Région afin de prévoir d'avoir encore un appui fort de l'Etat, au moins cette première année et sur les quelques années à venir. Parce que s'il y avait une crise majeure dans les mois qui viennent, je pense qu'on ne chercherait pas la responsabilité de l'Etat et des collectivités, on chercherait juste à savoir comment on a fait pour ne pas être à la hauteur de l'enjeu collectivement.

- La création des instances de dialogue et de régulation dans le suivi du transfert à l'échelle du bassin.

Ce qu'on a souhaité, c'est avoir une implication forte de l'Etablissement Public Loire, de la DREAL de bassin et aussi de chacune des DDT, sachant qu'on est sur plusieurs Régions, plusieurs Départements. Vu que les délais sont courts, il est quand même important de réduire aussi l'organisation des commandements et du qui fait quoi pour être sûr d'avancer de façon très solidaire et très souple. Ce sont des choses qui sont déjà à l'œuvre et là, en présence de Monsieur le DREAL, en effet sur ces derniers mois on a eu beaucoup d'avancées sur ces points-là mais il faudra qu'on dure après le transfert sur une forme de service après transfert.

Les prochaines étapes :

- Les délibérations des EPCI sur ces différentes conventions, qui sont en cours.
- Une délibération de l'Etablissement Public Loire qui vous est présentée ce jour, pour autoriser l'ensemble des exécutifs, sur la soixantaine d'EPCI concernés, quand même, à pouvoir autoriser les Présidents à signer. Et on va faire la même chose pour Daniel, afin qu'il puisse signer au nom de l'EPL.
- Les dernières réunions techniques EP Loire, EPCI, DREAL, DDT, qui ont lieux cette semaine. On en a tenu une première sur la plateforme d'Angers, on en a un vendredi au niveau de la DDT d'Indre-et-Loire, jeudi sur Nevers. On est donc dans les temps. Là on rentre vraiment dans le détail : où sont les bardeaux, quel est le marché, etc., le niveau de précision sur les études. Ce sont des réunions qui vont être quand même assez importantes.
- La réunion sur la gestion des crises dans certains Départements. C'était la volonté de la Préfète qui avait été affichée dès fin novembre et qui redescend à l'échelle préfectorale dans chaque Département, pour essayer dès le début d'année d'élaborer ces organisations de gestion de crise ou tout du moins de les anticiper au maximum. Il faut de fait qu'on finisse de stabiliser notre organisation de plateformes. Je vous le disais, sur les six plateformes on a eu des retours positifs de Vichy. Donc là, c'est en train de se finaliser. Et pour être très transparent, il reste un travail sur Nevers où il y a eu des échanges mais il faut encore qu'on arrive, là, dès ce début d'année, à finaliser les choses, sur le qui fait quoi entre l'EP Loire et la plateforme – il peut y avoir un certain nombre de souplesses et de différences entre les différentes plateformes – et vraiment que chacun y retrouve son compte et qu'on soit sur une bonne gestion et une bonne organisation. Mais il faut quand même à minima signer les conventions tout en sachant que si les conventions ne sont pas signées d'ici le 28, celui qui signera en retard n'aura pas de 80% ni de soultte. Là ce n'est pas une injonction du ministère de l'environnement mais du ministère des finances. C'est quand même un challenge qui est motivant sur le calendrier. Après à peu près 5 ans de travail et discussions pied à pied, ce serait dommage d'achopper sur ce point-là. Et je le dis très librement, signer la convention ne veut pas dire arrêter de discuter mais la loi est votée, les 10 ans sont passés, il faut avancer. C'était quand même un petit peu la douche froide lors de l'annonce en novembre mais finalement on n'est pas trop loin du compte, je pense.

On a le calendrier sur les délibérations des uns et des autres. Normalement, on est dans l'épure, il ne nous manquerait qu'une *comcom* dans le calendrier.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, tout à fait.

Si on en arrive là aujourd'hui avec l'Etablissement, c'est que du début, contrairement à beaucoup de personnes, on ne s'est pas dit que cette loi est injuste, que ce n'est pas normal. C'est vrai que c'est régalien, il faut être franc, c'est la protection. Beaucoup d'EPCI comme beaucoup de maires nous disaient : « *Non mais ne vous inquiétez pas, la loi va revenir en arrière* ». A l'Etablissement, on s'est dit que non, que cette loi elle est votée. Et on n'a pas perdu de temps, on s'y est mis tout de suite. Et vous voyez que même en s'y étant mis tout de suite, au bout de 10 ans on est à un mois et il nous manque encore quelques jours. Heureusement qu'on a pris ce dossier à bras le corps dès le début,

parce que c'était long, et heureusement aujourd'hui on est en ordre de marche. Et même s'il faut que les EPCI fassent un peu vite pour délibérer avant le 28 janvier, pour ceux qui ne l'ont encore pas fait, mais c'est indispensable. Comme l'a dit Xavier DUPONT, ceux qui n'auront pas signé la convention n'auront pas de fonds Barnier à 80% et pas de soulte. Beaucoup ont découvert, en effet, qu'il y avait ces délibérations à prendre et ces conventions. Encore une fois, l'Etablissement est là pour aider ces EPCI à travailler sur ces conventions.

Aujourd'hui, on est en ordre de marche. On est les seuls en France. Je ne sais pas si vous avez suivi, avec l'AMF, qui vient de prendre le dossier en mains et qui irait plutôt sur une position disant il ne faut pas signer des conventions. Nous, on dit que si ; nous, on ne se réveille pas deux mois avant la date fatidique ; nous, on va signer, parce qu'il faut le faire, parce que de toute façon ne pas signer ne va pas être une avancée. On a les 80%, on a une soulte importante, on a eu ce délai supplémentaire. Au début, c'était 2027, je rappelle. On a obtenu jusqu'en 2035. Même 2035, ça ne va pas être simple pour effectuer les travaux, parce que dépenser autant de millions en si peu de temps, il va falloir s'y atteler tout de suite. Mais même, 2035, ça nous laisse quand même augurer. Et puis il y a cette soulte, quand même, qui va bien nous aider.

Je pense qu'on est dans la bonne direction. Encore une fois, on est des élus, on est là pour appliquer la loi. Ce sont des élus qui ont voté ces lois. Qu'on soit pour ou contre, c'est comme ça. Et moi je remercie tout le travail qui a été fait. Et je pense qu'on peut être fiers aujourd'hui, à l'Etablissement, du travail fait au service, encore une fois, des territoires. Ça a été dit, au départ ce n'est pas l'EP Loire qui a dit : « *On va prendre ce dossier en main* », c'est parce qu'on est venu nous voir en disant : « on est perdus, c'est quand même sur le fleuve Loire, vous êtes l'Etablissement Public Loire, vous connaissez ». En plus, on avait certaines données importantes, un savoir-faire, donc voilà pourquoi.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Monsieur HURABIELLE.

INTERVENTION DE M. HURABIELLE

Pas de problème, je suis très content d'adhérer au PAIC mais j'étais content déjà dès 2021, je tiens à le préciser même si je suis rentré qu'en 2023. C'était indépendant de ma volonté.

Vous avez fait un travail considérable et c'est une très bonne chose. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Sur les délais pour les travaux et ainsi de suite, je veux juste attirer l'attention, chez moi, sur la Grenouille et les Joigneaux, sur des dysfonctionnements suite aux études de danger. On a commencé le dossier en 2018, on a eu les fonds par un député, on a eu la chance d'être financés à 100% dès 2019. Les travaux vont se faire là, au mois de janvier. On est dans un site classé Natura 2000 et je vous en passe et des meilleures.

Donc au bout d'un moment, toutes les études ont été faites sur la Loire au niveau de la biodiversité, on sait exactement où on en est et ainsi de suite. Donc quand on fait un enrochement sur une bordure ou des chemins, des bandes de 5 mètres, pour pouvoir surveiller les digues, je pense que ça devrait devenir prioritaire parce que sinon, comme tu l'as dit Xavier, en 2035 on y est encore et on ne va pas dépenser l'argent. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, qu'on soit bien d'accord, mais la plupart des secteurs de la Loire sont en Natura 2000 où il y a des zones de protection, donc toutes les études ont déjà été faites. *Là, sur 455.000 balles de travaux, je me re choppe une étude de 55.000.* Quelque part, il faudrait arriver à apporter une souplesse là-dessus parce que sinon vous allez avoir des déboires dans certains secteurs pour faire les travaux. En plus, site classé = autorisation ministérielle, alors là vous êtes tranquille. Ça me paraît quand même important à signaler parce qu'il y a peut-être à essayer de retravailler là-dessus.

Deuxième point : les conventions.

J'ai délibéré lundi soir, on a donc adopté la convention. Pour les travaux qui sont listés, qui sont en cours, il n'y a pas de problème. Mais comme je le disais à Monsieur BRULÉ tout à l'heure, ce qui m'a choqué quand je l'ai reçue, c'est la régularisation des systèmes d'endiguement. C'est-à-dire

qu'on se substitue à l'Etat pour régulariser nos systèmes d'endiguement. Donc moi, il y en a deux qui sont parties dès le mois d'avril 2023. J'en ai une autre qui est partie au dernier moment, le 30 juin, faite par le préfet parce que nous, on avait refusé de régulariser. Mais peu importe, c'est le préfet qui l'a fait et on va être régularisés. Mais du 30 avril – on est au mois de décembre – je ne l'ai pas. Et donc là, au 28 janvier, si je ne les ai toujours pas, c'est moi qui vais devoir assurer le suivi. Alors bien entendu, on est entre copains, l'Etat va nous aider. Ok mais ce n'est plus marqué. C'est à l'appréciation du DREAL, qui est ici présent, de la Préfète, qui est ici présente. Cela étant, le DREAL est muté, la Préfète est mutée, une autre Préfète arrive, un autre DREAL arrive, il n'y a rien qui nous lie au niveau de l'Etat. Voilà. Donc là il y a un vide. Alors moi, je vais le mettre dans ma délibération, qu'il y a le vide. Mais j'ai approuvé la convention, qu'on soit bien d'accord, il n'y a pas de problème là-dessus.

C'est ce point-là dans la convention qui me dérange. Qu'on nous donne tout, il n'y a pas de problème là-dessus, mais je pense qu'il faut être vigilant. Oui, Monsieur BRULÉ, il va suivre, mais il n'a qu'à être muté, son successeur vient et on ne sait pas ce qui va se passer. On a eu des préfètes de Région qui ont été très efficaces, comme la dernière, l'avant-dernière, celle qui est présente. Donc au bout d'un moment, il faut quand même être conscient de ce phénomène-là parce que, s'il faut qu'on suive les régularisations – je ne sais pas quand elles vont intervenir, il ne faudrait pas que ça vienne dans deux ou trois ans –, c'est quand même gênant.

Et puis, autre chose, qui n'a rien à voir. Alors je sais que je peux agacer. C'est vrai qu'on a été moteur. On rouspétait, mais ça n'avait rien à voir avec le PAIC et avec l'Etablissement Public Loire, mais on pensait que c'était vraiment l'échelle du bassin, mais pas que sur le PAIC, également sur le financement. Comme Monsieur FRECHET l'a dit le 22 octobre, il y avait vraiment un problème pour les petits EPCI, peu nombreux avec beaucoup de kilomètres. J'ai pris les comptes-rendus, même si je n'étais pas là.

C'est vrai qu'on a milité largement avec le Sénat pour obtenir une expérimentation dans la loi 3DS. Je ne dis pas que c'est parfait, je connais vos inquiétudes, ce n'était pas pour remettre en question le travail que vous aviez fait, c'était un problème politique et qui s'arrêtait à la politique : expliquer aux politiciens qu'ils avaient voté n'importe quoi en 2014 et qu'ils créaient une inégalité territoriale sans précédent. Et donc, l'échelle de bassin, il n'y a pas que moi qui l'ai dit, il y en a d'autres. Nous, on est allés un petit peu plus loin. Et dans un compte-rendu du mois de juillet, Monsieur FRECHET, vous aviez dit qu'il faudrait se pencher sur la loi et voir ce qu'on pourrait éventuellement faire avec la loi 3DS. Donc, je vous demande tout simplement si on pourrait, avec un groupe de travail, se pencher sur le problème et voir si la loi 3DS pourrait apporter quelque chose en termes de mutualisation et d'égalité territoriale. Voilà, c'est tout. Je ne demande pas aujourd'hui. Je paye mes contributions, il n'y a pas de souci. Mais avoir un raisonnement global pour voir si on ne peut pas faire quelque chose. Et je pense que si on arrivait à trouver une solution comme ça, même pour nos collègues qui ont des digues non domaniales. On n'a pas de digues non domaniales mais, s'il y avait un pot commun, on pourrait venir aider sur de l'investissement ; et, inversement, eux pourraient venir nous aider sur du fonctionnement, tout simplement en mutualisant à l'échelle du bassin. C'est une appréciation personnelle mais c'est dans ce sens-là qu'on avait fait la loi 3DS.

Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

Jean-Paul.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Se féliciter parce que, effectivement, ça a été rappelé, si on en est rendu là c'est qu'il y a eu tout le travail du PAIC. Donc moi je peux me féliciter effectivement parce que c'est une délibération liée au PAIC et au fait qu'on puisse signer les conventions. Mais c'est vrai que quand je suis arrivé à l'Etablissement Public Loire et qu'on me parlait du PAIC, c'était quand même un gros point

d'interrogation, voire plusieurs points d'interrogation, derrière ce mot-là. Mais on voit maintenant toute l'importance que cela a pu avoir sur les négociations qu'on a pu avoir avec l'Etat et avoir effectivement la semaine dernière au webinaire avec l'AMF. Si on arrive à aller au-delà de 2027, c'est parce qu'on a le PAIC aussi. Et donc c'est vrai qu'il faut se féliciter de cela et remercier l'Etablissement Public Loire d'avoir pensé à cet outil-là, que personne n'avait vu mais qui a été travaillé au sein de l'Etablissement Public Loire, auquel nous après on a pu travailler avec les EPCI, mais c'est vrai que c'est un grand travail qui a été initié et qui porte ses fruits aujourd'hui. Alors tout n'est pas parfait, il y a un travail à faire, il y a de la solidarité à avoir amont-aval. L'histoire des plateformes, ce sont aussi des choses importantes sur lesquelles on doit avoir des réponses aussi de solidarité, financière et d'investissements, par plateforme. Si tout le monde est autour de la table pour pouvoir discuter, c'est beaucoup plus simple.

Et puis, ce n'est pas une clôture – comme c'est marqué ici et à la réunion avec la préfète du bassin –, je pense que c'est le début d'une nouvelle aventure. Et j'espère – on l'a déjà évoqué plusieurs fois – que l'Etat puisse nous accompagner, déjà dans l'année qui va arriver mais bien au-delà avec ces clauses de revoiture, parce qu'on a toujours besoin de l'Etat. Et ce n'est pas parce qu'on signe ces conventions et puis qu'il y a une délégation de gestion, c'est qu'on a toujours un travail partenarial à avoir avec l'Etat. Et qu'on ait des moments assez récurrents pour avoir ces moments de dialogue et par plateforme et au niveau de l'EPL. Et puis, on l'a vu aussi lundi dernier, à l'échelle du bassin français, parce que ce qu'on a pu faire ici, on doit discuter avec nos autres collègues, des autres bassins, qui sont bien moins avancés que nous et qui se rendent compte au dernier moment que c'est un peu compliqué.

Il faut rappeler – alors moi je n'étais pas là, c'était plus Xavier qui était là, et Daniel – on les avait interpellés : on avait écrit à l'AMF, on avait écrit à l'ADEME, on avait écrit à France Dignes. On n'a toujours pas eu les réponses pour avoir l'accompagnement. Aujourd'hui, il y a un réveil mais on ne va pas laisser tomber les collègues, bien au contraire, on va continuer à les accompagner. Je pense qu'il y a aussi un travail à l'échelle nationale pour reconsidérer un tout petit peu l'aide de l'Etat, en termes de fonctionnement.

Et puis nous – on le verra tout à l'heure au niveau du budget –, on doit travailler à l'échelle de l'Etablissement Public Loire pour savoir comment, financièrement, on peut prendre cette compétence nouvelle, dans la solidarité, et quels sont tous les outils qu'on peut mettre sur le métier pour pouvoir financer cela aussi.

Et après, qu'on puisse aller trouver des réponses à différents niveaux : aussi bien l'Etat, mais aussi les Régions sur lesquelles on a un travail à faire, il me semble. Il faudra donc qu'on aille voir les Régions, aussi les Départements. Certains Départements peuvent accompagner. On l'avait déjà évoqué la dernière fois, le Département de Maine-et-Loire accompagne, même si on sait qu'aujourd'hui c'est hyper compliqué pour les Départements. Donc là ce n'est pas une fin, justement, c'est un début, le début d'un autre travail pour pouvoir faire face effectivement à cette nouvelle compétence.

Mais là aujourd'hui, souligner un peu le travail de l'EP Loire. Et c'est vrai que ce n'était pas gagné d'avance. Souvent Philippe CLEMOT l'avait rappelé, au départ il n'y avait pas beaucoup d'EPCI. Il y avait déjà à l'époque une injonction : « *Ecoutez, on pourra discuter si vous arrivez à vous coordonner au niveau du bassin* ». Et bien chose a été faite, c'est-à-dire qu'on s'est réuni, l'ensemble des EPCI, et là on voit encore avec Orléans qui vient d'adhérer. Et ça, c'était un vrai challenge qui n'était pas gagné au départ, parce qu'il y en a qui avaient des compétences, des intercos qui pouvaient avoir la compétence chez elles. Et on a pu se fédérer. C'est donc là le fruit d'un travail collectif. Maintenant, on doit continuer avec tout le monde à travailler en commun sur une délégation de gestion qu'on ne voulait pas, effectivement, mais qui est effective. Et on a plutôt des assurances – mais c'est vrai que ce n'est pas gravé dans le marbre – que l'Etat nous accompagne pour cette année de transfert et bien au-delà, sur toutes les années. Jusqu'en 2035 on aura toujours besoin de l'Etat. La preuve, c'est qu'on va quand même leur demander des financements via le fonds Barnier qu'on continuera à avoir.

En tout cas, merci pour le travail. Et je vous le dis encore : bravo à l'EP Loire d'avoir pensé à cet outil du PAIC, le seul en France qui permet aujourd'hui d'avoir eu cette négociation et ces

discussions avec l'Etat, avec le DREAL, qui se sont faites en confiance, même s'il reste encore beaucoup de choses à faire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Jean-Paul.

Oui, Philippe.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Je crois que l'important, au départ, c'était qu'on soit unis. Comme l'a dit Jean-Paul, ce n'était pas du tout gagné. Mais ça a changé complètement nos rapports avec l'Etat. Je pense que l'Etat, au début, avait envie de négocier avec chaque EPCI. Bien sûr, on aurait eu certainement des avantages à négocier en direct avec l'Etat. L'intérêt, c'est la solidarité qu'on a créée entre nous, on l'a vu pour la soultte. Et aussi, c'était de se dire que la Loire ne s'arrêtait pas à Tours, que la Loire ne s'arrêtait pas à Orléans, mais qu'il y avait une gestion sur le bassin. Et à partir du moment où on a réussi à s'unir, ça a changé nos rapports avec l'Etat. On ne nous a pas regardé de la même façon. On a mis de côté les divergences que l'on aurait pu avoir pour mettre en commun l'intérêt collectif. Et l'intérêt collectif, ici, c'est la Loire.

Je rejoins Xavier, je ne trouve pas que cela soit une loi intéressante. On me dit que c'est la décentralisation, moi je dis juste que c'est un désengagement de l'Etat. Si c'était la décentralisation, on aurait le financement du fonctionnement. Pour moi, tout ce qui est sécurité des biens et des personnes, c'est régalién, comme l'a dit notre Président, c'est-à-dire que cela appartient à l'Etat.

Que l'on puisse travailler avec l'Etat, il n'y avait aucun problème. Quand le ministre nous dit gentiment, en visioconférence, qu'il ne faut pas qu'on se plaigne : on avait dix ans pour se préparer. En fait, nous les EPCI, on est prêts. Ça a été compliqué. Je suis comme Jean-Paul, je suis arrivé en tant que vice-président à la dernière mandature, il y en a qui ont travaillé avant moi, et on a pris le flambeau. En fait, on est prêts. A Tours Métropole, on a été obligés de voter cette convention. Il n'y a aucun problème. Je l'ai dit, je suis un élu de la République, je ne serai jamais hors la loi. La loi ne me plaît pas mais je l'applique, sinon ce n'est pas la peine que je sois maire ou vice-président. Donc je l'applique, mais dans de mauvaises conditions. Je pense que l'Etat ne s'intéresse pas à nos collectivités dans le sens où il ne comprend pas le fonctionnement. Pour voter ce genre de convention, il faut le passer en commission.

Après, il peut y avoir une conférence des maires ; après, un bureau métropolitain ; et après, pour Tours Métropole, un conseil métropolitain. On est 90 élus, le calendrier était fixé au 29 janvier. On a juste demandé un jour de plus, ce qui a été refusé. On nous a dit : « *non, non, non, il faut voter pour le 28* ». Ce qui décale tout. Je me voyais mal tenir une séance extraordinaire et déplacer 90 personnes en janvier. On a donc décidé de le passer en décembre. Sauf que quand le directeur général de la transition écologique, dont fait partie la GEMAPI, a dû faire la délibération, c'était avec une convention qui n'était pas la bonne. Ce qui fait qu'on a mis la convention sur table, ce qui peut prêter à discussion. Ça c'est très très bien passé mais il y a des rappels à faire sur le fait que nos collectivités ont un fonctionnement, que l'Etat ne peut pas nous imposer un changement de fonctionnement, c'est comme ça, c'est gravé dans les tablettes ; et que quand on me dit qu'il y a dix ans pour se préparer... eh bien, ce n'est pas moi qui suis en retard. Nous, on est prêts. La preuve, c'est qu'on a signé une convention.

Donc, je rejoins Jean-Paul en disant que c'est une étape, mais une toute petite étape. C'est une signature. Et il faut signer parce que, autrement, on est hors des clous, on est hors la loi. Donc il faut signer. Mais après, on n'est pas pressés, il peut y avoir des avenants, il peut y avoir des discussions. Et l'intérêt, c'est qu'on soit tous ensemble (EPCI, plateformes), qu'on mette de côté ce qui pourrait être divergent, qu'on reste dans la solidarité et qu'on avance. C'est le plus important.

J'ai entendu parler d'EDD. Nous aussi, on a le Val de Tours : 120.000 personnes à évacuer en cas de problème. L'EDD, on la vue en octobre et elle a été revue jeudi. Et ce n'est pas la même que

celle à quoi on s'attendait. Avec une convention signée. Et donc, on se dit qu'en cas de problème le 29 janvier, puisque la date fatidique du transfert, c'est le 28. Donc le 29, quelle EDD est valable ? Celle qui était avant, donc on va dire 2021 ; ou celle qu'on a sous les yeux, qui va être validée en 2024, en juin. L'Etat dit : c'est l'ancienne puisque la nouvelle n'est pas là. Et le cabinet qui s'occupe pour la DDT, nous dit : vous n'êtes pas censés ignorer les discussions que l'on a et les impératifs que l'on vous met dans la nouvelle étude, même si elle n'est pas validée.

Que fait-on le 29 janvier, avec une convention signée, une EDD qui représente 120.000 personnes à évacuer en cas de problème ? Est-ce l'ancienne ? Est-ce la nouvelle ? C'est la question que je me pose.

Tout cela pour dire que nous on était prêts. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Philippe.

Oui, Monsieur BRULÉ.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Je ne sais pas s'il y a une délibération. D'habitude j'essaie de m'exprimer plutôt après la délibération pour ne pas influencer dessus, n'étant pas membre du Conseil Syndical et étant invité. Et je vous remercie de m'inviter.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Allez-y Monsieur BRULÉ.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Simplement souligner effectivement, comme vous l'avez dit, que c'est un travail de longue haleine. Et vraiment, mes remerciements à tous pour ce travail qui a été fait depuis longtemps. Je pense que nous aussi, du côté de l'Etat, a minima depuis 2020, ce dont je peux répondre personnellement, on a toujours essayé de pousser pour qu'il y ait une gestion vraiment concertée, une gestion collective de ce système d'endiguement, parce que les choses ne sont pas indépendantes entre l'amont et l'aval ; et s'appuyer sur l'EPL qui est vraiment l'outil – outil, ce n'est pas péjoratif du tout d'ailleurs dans mon esprit – adapté qui existait. Et vraiment, on peut se féliciter aussi qu'il y ait un établissement comme l'EPL qui existe sur la Loire et qui, dans ce genre de circonstances, permet vraiment d'agir. Je voulais vous remercier aussi pour les efforts que vous faites tous pour délibérer malgré la contrainte calendaire qu'on a imposée et que je comprends bien. J'ai vu que tout le monde vraiment se met en capacité de le faire. Et vous remercier et puis souligner, pour ne pas être trop long, et comme cela a été dit, que vraiment notre état d'esprit est celui d'un accompagnement maximum de l'Etat, dans le cadre des règles qui s'imposent à nous, bien entendu. Et cela fait écho, et c'est là-dessus que je terminerai, à ce qu'Olivier HURABIELLE a indiqué. Il y a quelque chose qui est noté dans le document de séance, où il est dit en synthèse qu'on transfère des digues qui sont non conformes. Je voudrais donc contextualiser un peu cet élément. Je ne voudrais pas laisser penser qu'on transfère des ouvrages qui ont été mal entretenus ou pas entretenus. Il y a bien entendu, comme dans la vie de tous les ouvrages de ce type-là et en permanence, il y a un certain nombre de remarques du service de contrôle qui appellent des résolutions, des solutions. On essaie d'en solder le maximum mais il y a un nombre extrêmement limité – on a encore fait le point hier sur Angers – de remarques qui ne seront pas soldées.

Et par ailleurs, il y a la deuxième situation, celle que Monsieur HURABIELLE a indiquée : les digues classées qui sont dans une phase dite de régularisation qui dure jusqu'en juin, dans le délai maximum de juin. Et donc, effectivement, on peut se trouver dans la situation où la digue classée n'est pas encore régularisée. Et c'est là qu'on retombe sur ce que tout le monde indiquait et sur lequel je réaffirme l'engagement de l'Etat, qui est l'appui des services de l'Etat pour prendre en

compte les nouvelles formes de gestion et terminer ce qui est en cours et l'aspect régularisation. Les paroles engagent ceux qui les prononcent, déjà quand même un petit peu l'Etat malgré tout, parce que si je les prononce, c'est aussi un engagement au nom de l'Etat, de continuer à assurer et à terminer pour le compte des collectivités ces procédures même si formellement il faudra que ce soit l'EPCI qui saisisse le service de contrôle. Mais on est bien dans l'esprit de continuer à finir ces éléments-là pour le compte des collectivités dans le cadre de cet appui dont on a gravé les principes dans la convention.

Voilà ce que je voulais indiquer, en remerciant tout le monde pour le travail accompli et qui reste à faire, et que nous allons continuer à faire ensemble.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur BRULÉ.

Pour répondre à Monsieur HURABIELLE.

Deux choses :

Nous aussi, on espère vraiment qu'on aura l'appui de l'Etat, entre autres sur les autorisations de travaux ; que les DDT, entre autres, ne feront pas trop de zèle. On le voit à certains endroits où on nous demande des études et encore des études et des études, et on perd des mois voire des années. Et comme on l'a dit tout à l'heure, 2035 c'est long et court à la fois. On espère vraiment ça et on y veillera. Et on agira auprès du ministère et de la préfète si besoin, parce que c'est une inquiétude, honnêtement.

Après, vous parlez de solidarité. Moi j'ai envie de dire, d'abord, qu'on est parti sur la délégation et non pas le transfert de compétence, justement pour avoir cette souplesse, de façon que chaque EPCI soit maître de ses finances et de ses travaux. Avec les 6 plateformes – c'est pour cela qu'on les a créées quand même –, on voit déjà qu'il y a une solidarité au niveau du fonctionnement. On l'a vu entre autres ici à Orléans, où la ville métropolitaine accepte de prendre une partie des frais de fonctionnement de l'ensemble de la plateforme.

Sur l'investissement, j'allais dire, attendons, allons-y doucement. Si d'entrée, on avait dit on va travailler avec une solidarité sur le bassin, je pense que beaucoup ne seraient pas venus. C'est normal. Peut-être que Nantes n'a pas envie de payer pour Roanne, ou Roanne n'a pas envie de payer pour Nevers, et Nevers n'a peut-être pas envie de payer pour Tours. La solidarité, elle va dans tous les sens. Elle peut être financière mais aussi territoriale, et en fonction des travaux. Peut-être que demain, dans quelques années, il y aura un transfert de compétence, mais soyons prudents, allons-y doucement. On ne peut pas dire qu'on navigue à vue mais c'est quand même nouveau. Et je pense qu'on a déjà effectué un travail énorme.

Donc, cette solidarité. Après, on va travailler nous aussi pour avoir des financements, pour aussi – on le verra plus tard avec le budget – pérenniser un peu plus notre Etablissement qui est en difficulté. Il faut aussi qu'on trouve des fonds plus réguliers. On dépend beaucoup du budget général des Départements et on sait que les Départements ont des difficultés. Je suis moi-même vice-président d'un Département. Il n'y a pas un Département aujourd'hui qui arrive à boucler son budget. J'ai appris que le Département de Loire-Atlantique n'a pas pu voter son budget, a décalé au mois de mars. Au niveau du Département de la Loire, il nous manque 15 M€. Je crois que c'est à peu près tous les départements. Les DMTO ont tellement chuté. Et je rappelle que les départements n'ont plus accès à l'impôt.

C'est tout un travail. On va donc y aller doucement. Allons-y par étapes pour ne pas, d'entrée, ébranler tout ce qu'on a mis en place ces dernières années et aussi pour sécuriser l'ensemble. C'est pour cela qu'il y a la soule aussi qui va être répartie pour aider ces petites collectivités Et si on décide, on décidera bien sûr tous ensemble, et encore une fois quand tous les EPCI seront présents et qu'on pourra travailler.

Monsieur HURABIELLE, vous voulez intervenir ?

INTERVENTION DE M. HURABIELLE

Je suis d'accord qu'on y aille par étapes, il n'y a pas de soucis. Un groupe de travail, ça permet d'avoir une réflexion. La loi a été modifiée en commission mixte paritaire. Avant, ce n'était que transfert mais il est écrit délégation également ; qu'il est possible de faire expérimentalement et de laisser la liberté aux EPCI qui veulent payer avec leur budget principal de faire ce qu'ils ont envie de faire sur un délai de 40 jours. Donc ça a été bordé à ce niveau-là. C'est juste d'avoir des perspectives. Après, les gens adhèrent ou n'adhèrent pas mais ça n'empêche pas de pouvoir étudier.

Je vous le dis franchement, je l'ai écrit dès 2018, pas en boutade mais pour pousser le bouchon et pour faire de la provocation dès 2018. On a interdit les barrages, il n'y a plus possibilité de barrages et j'avais dit que le Cher servira de zone d'expansion de crue, pour protéger les grandes villes, parce qu'on n'aura pas les moyens de faire les digues. Je l'ai écrit, je l'ai dit en réunion publique. Donc il n'y a pas de souci, il n'y a pas de problème.

La plateforme de Nevers, je suis très content d'y aller, j'ai toujours assisté à toutes les réunions depuis le début. J'ai toujours dit : combat politique d'un côté mais pragmatique de l'autre. Il faut savoir gérer. Donc j'ai toujours voulu le faire, et que ça me coûte tant ou que ça me coûte tant, il n'y a pas de problème. Les habitants ne sont pas venus se plaindre. Ça fait 6 ans que je leur dis qu'ils vont avoir des augmentations d'impôts à cause de ça, il n'y en a pas un qui est venu se plaindre.

Quand vous augmentez le ticket de cantine de 5 centimes, ils sont capables de vous faire une pétition. Là, vous leur dites que ça va coûter 150 ou 200.000 balles avec 15 ou 20 balles d'impôts, il n'y en a pas un qui vient se plaindre. Donc ils vont se le prendre. Moi, ça ne me pose aucun problème. Que ça me coûte 100 ou 150.000, ils paieront. Je n'ai aucun scrupule. Je leur ai fait au moins dix articles et il n'y a personne qui bouge. Eh bien, tant pis pour eux.

Maintenant, on arrive au bout du système, eh bien ils vont payer et puis terminé.

Au moins, quand j'augmente mes impôts, je peux me faire engueuler. Je ne les augmente pas comme ça [...], c'est quelque chose qu'on nous a donné. Donc il n'y a pas de problème là-dessus.

C'est donc pour ça que je disais : à trois ou quatre, si on peut regarder plus loin. C'est dans ce sens-là. Mais pas pour que ça s'applique tout de suite, qu'on soit bien d'accord, mais pour avoir une piste de réflexion. C'est ce que vous aviez dit dans un compte-rendu au mois de juillet.

Juste une re-précision : il était convenu que la Préfète envoie un courrier à tout le monde, chose qui a été faite. Et ça a été relayé par les préfets départementaux. J'ai reçu une lettre du Préfet du Cher la semaine dernière pour me dire qu'il fallait que je délibère. Pas de problème, on l'a fait. On a travaillé en étroite collaboration.

Mais il y a une petite phrase, un autre paragraphe à la fin, où on me dit : quel est le système de gestion et quel est le système de surveillance que vous allez mettre en place ? Et donc là, on est dans le noir, si vous préférez. Ce qui est gênant, c'est qu'on me le met dans le courrier pour me demander de régulariser. Et donc, tout à l'heure, quand j'émetts : « *Est-ce qu'on sera bien suivi si les hommes changent ?* », c'est là qu'on me dit déjà : « *Comment vous allez surveiller ?* » Donc – on l'avait écrit – on va peut-être se rapprocher de Nevers qui fait faire par Véolia, parce que de toute façon on n'a pas de personnel chez nous, passer un marché. Mais le temps que ça se fasse, on sait pertinemment que le 29 janvier on ne sera opérationnel. Mais on a un courrier qui nous dit : « *Comment vous gérez les digues* ». Et là, c'est pour répondre maintenant, pas pour répondre après le 29 janvier. Vous voyez ce que je veux dire ?

Alors, attention, je m'entends très bien avec mon préfet. Il nous a rendu service sur GEMAPI, il n'y a pas de problème.

Et là où je m'interroge également, c'est au sujet des visites. Pour avoir assisté à certaines visites VTM sur les digues de Loire, quand on était avec les ingénieurs qui venaient et qu'on leur disait : « *Là, ce n'est pas tout à fait normal* ».

– *Non, non, c'est bon.*

Je pense que quand je vais y retourner, qu'on va avoir la compétence, le même ingénieur qui était venu il y a deux ans, à qui je vais lui dire : « *Là c'est gênant* ».

– *Ah, vous avez raison, il faudrait peut-être prévoir des travaux.*

C'est ça qui m'inquiète un petit peu au niveau des contrôles. Il va donc falloir quand même prendre bien soin des archives qu'on est en train de nous transférer, des vals, et ainsi de suite, pour aller voir ce qui s'était passé.

Je pense que les services de contrôle vont devenir beaucoup plus exigeants une fois que ça va être nous et que dans les coûts ça va être exponentiel. Sans être méchant mais j'ai un doute.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est pour ça qu'on disait tout à l'heure, dans ce qui était présenté : appui de l'Etat dans la gestion de crise 2024-2025. D'ailleurs la préfète de bassin l'avait dit, que de toute façon le 29 janvier on ne serait pas prêts en cas de crise. On s'en doutait bien. On l'a dit tout à l'heure, le personnel arrive petit à petit en fonction aussi des adhésions et ainsi de suite. On n'a pas les moyens, nous, d'anticiper les embauches. Elle a bien dit de toute façon que l'Etat serait présent au moins sur l'année 2024 en cas de crise.

INTERVENTION DE M. BRIDET

Merci. Trois petits mots :

D'abord pour saluer effectivement ce long et patient travail, cette abnégation. Pour connaître, dans l'exercice de mon métier – je suis architecte – la difficulté parfois d'accompagner nos clients dans le simple respect des règles, de la loi, on passe souvent plutôt pour le gendarme alors qu'on est l'avocat ou le facilitateur. C'est toujours un exercice très difficile que d'annoncer des nouvelles, sinon mauvaises mais en tout cas qu'il faut assumer et qu'il faut digérer, et des futures responsabilités, alors qu'on est bien là pour faciliter et pour donner les outils et les moyens de respecter ces obligations. Là, on est au bon endroit, mais ce n'est pas toujours un rôle facile à endosser. Ça je le salue.

Pour ce que disait Monsieur HURABIELLE au sujet notamment des études complémentaires qui sont parfois demandées. Alors là, c'est ma casquette de président de l'Agence régionale de biodiversité sous laquelle je vais m'exprimer.

A la différence de la géologie où les choses sont écrites dans le marbre pour des décennies, des siècles, des millénaires, etc., en termes de biologie, de faune, et en matière vivante, les vérités sont souvent mouvantes. Et là, avec les changements climatiques, les choses sont quand même à réexaminer. D'année en année, il y a des réalités qui changent et il faut être prudent malgré tout sur la manière d'agir. Même si je souscris au fait qu'il y ait des nécessités de rapidité et d'agilité, néanmoins ne pas oublier ces enjeux-là qui sont malgré tout essentiels puisqu'au titre des services fondés sur la nature, on a besoin aussi de tout le vivant non humain pour nous aider à relever tous ces défis.

Enfin, dire que le Président François BONNEAU nous a officiellement engagés au titre de la Région vers la prise de compétence Animation et concertation sur l'eau, sur tous les sujets : de partage, de qualité, mais aussi de gestion des risques. Et à ce titre-là, on pourra d'ici un an, un an et demi, à la suite d'un calendrier aussi lié à des décisions ministérielles, se doter de moyens, pour l'accompagnement, d'une part, dans un sens de la coopération évidemment et à l'échelle du bassin et au-delà ; mais aussi des capacités à aller identifier et mobiliser, au niveau de l'Europe notamment, des fonds qui peuvent aussi être utiles dans les problématiques auxquelles l'Etablissement fait face.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur BRIDET. Les derniers mots que vous venez de dire nous enchantent. Les Régions, par rapport à cette compétence, sont quand même très importantes. Cela fait partie de leurs missions. Et on compte dessus en effet, on compte sur l'ensemble des Régions, qu'on va d'abord aller voir et qu'on espère encore plus associer, l'ensemble des Régions pour pouvoir nous aider.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Juste une question. Pour les EPCI qui n'ont pas de digues domaniales. On est en train de les qualifier, on sait que ce ne sera pas du domanial. On est en train de regarder l'étude de dangers, à Montluçon, etc. On n'est pas obligés de délibérer sur le sujet ? Parce qu'on n'aura pas les financements de 80%.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Dans les 40% maximum.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Donc on n'est pas concernés par la délibération de janvier ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Non.

S'il n'y a plus de prise de parole, par rapport à cette convention ...
...avec les représentants de l'Etat et des EPCI concernés, les six conventions de mise à disposition des digues domaniales de Loire et de ses affluents dans le cadre de la mise en œuvre du PAIC et de la gestion déléguée pour le compte des EPCI des systèmes d'endiguement du bassin à l'échelle des six plateformes de proximité.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

8. Actualisation des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement et de la délégation permanente au Président en matière administrative et financière

On va passer avec Zoé DECOLLY.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Un point n° 8 au titre un peu long mais qui, je pense, sera assez rapide.

Deux sujets administratifs ici :

Actualisation des seuils applicables aux marchés publics

Le premier qui tend seulement à actualiser la procédure d'achat de l'Etablissement en suivant la mise à jour réglementaire des seuils de procédure formalisée.

Pour contextualiser un petit peu : pour rappel, le seuil au-dessus duquel l'Etablissement, comme toute collectivité territoriale, est contraint de passer des marchés publics sous forme de procédure dite formalisée (appels d'offres, dialogues compétitifs, par exemple). Ce seuil est révisé tous les deux ans à l'échelle européenne. Les nouveaux seuils ont été publiés en novembre et ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour deux ans. La procédure d'achat de l'Etablissement les prendra en compte à compter de janvier 2024 en réservant les marchés sous forme de procédure adaptée aux achats inférieurs à 221.000 € HT pour les fournitures et services, et aux achats inférieurs à 5.538.000 € HT pour les travaux.

Actualisation de la délégation permanente au Président en matière administrative et financière

Le second sujet concerne la proposition d'actualisation de la délégation permanente offerte par le Comité Syndical au Président.

La réglementation et les statuts de l'Etablissement permettent à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions au Président. La dernière version de la délégation permanente permettait notamment au Président de signer les marchés jusqu'à certains montants : 300.000 € HT en fournitures et services, et 1.000.000 € HT en travaux, ainsi que leurs avenants. La signature des marchés d'un montant supérieur nécessite donc jusqu'à maintenant une délibération préalable du Comité Syndical.

Face aux perspectives d'augmentation importante du volume d'activité en commandes publiques, notamment avec la délégation de gestion des digues dans le cadre du PAIC, nous vous proposons aujourd'hui d'étendre la délégation permanente au Président pour l'ensemble des marchés qui seront conclus en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, et ce quelle que soit la procédure suivie et sans s'astreindre à une notion de montant. Tout ceci afin de faciliter la gestion des procédures et de permettre la notification des marchés nécessaires dans les meilleurs délais possibles et sans attendre une réunion du Comité Syndical qui ne se réunit que quatre fois par an.

L'activité réalisée par délégation donnera lieu à un compte-rendu régulier devant cette assemblée et se fera évidemment dans le respect de la réglementation applicable, par exemple la saisine de la commission d'appels d'offres préalable quand ce sera nécessaire.

Il y a donc deux délibérations, une associée à chaque point.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne demande pas spécialement de pouvoir signer les gros marchés mais c'est vrai qu'on a besoin de rapidité et de flexibilité. Contrairement aux communes où un a un Conseil municipal tous les mois, ici on se voit plutôt une fois par trimestre. On parle de rapidité des services de l'Etat mais il faut que nous aussi on soit réactifs.

Je rappelle deux points que vient d'évoquer Zoé :

- Cela passera par une commission d'appels d'offres avant ;
- En début de chaque Comité, je rendrai compte – comme on le fait d'ailleurs dans nos communes ou dans nos EPCI – de toutes les décisions que j'aurai prises. Vous en serez ainsi informés à ce niveau-là.

Par rapport à ces deux points dans cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9. Implication de l'Etablissement dans des projets de recherche appliquée

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Quatre points, une délibération et trois informations.

Le premier point concerne un projet qui s'appelle **PRICE 2 - Impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau**.

C'est un projet qui est piloté par la DREAL Centre-Val de Loire et le BRGM. Dans le cadre de sa première génération, il a permis de développer des solutions analytiques permettant d'évaluer l'impact d'un pompage en nappe sur un cours d'eau.

Dans cette seconde phase, il a pour objectif de valider les premiers résultats théoriques sur des sites pilotes.

Et dans le cadre du Contrat territorial Concert'eau piloté par l'Etablissement, une étude de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau est envisagée.

C'est dans ce contexte que des premières réflexions ont été engagées avec la DREAL et le BRGM afin, d'une part, d'envisager l'implantation de 3 sites pilotes sur le périmètre du Contrat territoire et, d'autre part, de développer une méthodologie visant à extrapoler les résultats pour établir une cartographie à une échelle plus vaste.

Selon les éléments disponibles, l'estimation des dépenses liées à ce projet s'élèverait à 192.000 €.

Et considérant que ce projet PRICE 2 peut apporter des réponses techniques à des questions posées dans de nombreuses procédures portées par l'Etablissement et notamment dans le cadre de ce Contrat territorial Concert'eau sur le Cher, il est proposé au Comité syndical d'autoriser la signature d'une convention de recherche et développement correspondante avec le BRGM ainsi que d'apporter une participation financière d'un montant maximum de 39.500 €.

Voilà pour le premier point. Est-ce que vous souhaitez qu'on le vote maintenant, ou à la fin ?

Le deuxième point est juste une information sur un projet de recherche un peu plus ancien, qui s'appelle **CAPRICE** et qui concerne la nappe de la Chaîne des Puys dont les ressources en eau souterraine sont stratégiques et qualifiées par le SDAGE comme à réserver pour l'alimentation en eau potable.

Après 2 années de réflexions, ce projet visant à caractériser deux sous-bassins pilotes aux propriétés géologiques différentes a été défini par le CNRS en lien avec l'Université de Clermont Auvergne et l'Université de Saint-Etienne.

Sur ces sujets assez compliqués, pour permettre au plus grand nombre de se les approprier, l'Etablissement a mis en place un certain nombre d'outils pédagogiques et de diffusion :

- En 2022, une vidéo avec les objectifs méthodologiques avait été diffusée ;
- Il y a quelques jours, un outil appelé « motion-design » a été également diffusé sur le fonctionnement des aquifères de ce site ;
- On prévoit également en 2024 de mettre en place une vidéo sur les principaux résultats scientifiques obtenus.

Le troisième point concerne une autre thématique qui est celle de la **restauration de la continuité écologique utilisant la différenciation génétique au sein des populations de poissons**.

Les collectivités savent que la restauration visant la continuité écologique peut atteindre des montants très importants pour certains ouvrages. Il est donc nécessaire de bénéficier d'outils de diagnostic sur la franchissabilité, fiables bien entendu, permettant une planification optimale des actions et d'assurer a posteriori une évaluation robuste de l'efficacité.

Les méthodes actuelles d'évaluation basées sur la biologie impliquent une mobilisation de moyens humains et financiers conséquents. Et pour faciliter la réalisation de ces suivis, le CNRS a développé une méthode moins coûteuse basée sur l'utilisation de la génétique. Cet outil prometteur nécessite encore des développements pour gagner en précision et en opérationnalité.

L'Etablissement, via un partenariat financier et technique, s'était associé en 2020 avec le CNRS pour étudier la faisabilité de cet indicateur utilisant d'autres parties du génome exploitables grâce aux nouvelles méthodes de séquençage.

Cette approche novatrice a été testée sur plusieurs ouvrages (7 au total) sur le bassin de la Loire et ses affluents sur lesquels l'Etablissement était intervenu. Au terme de 3 années de convention avec le CNRS, de nombreux progrès ont pu être constatés sur cet indicateur mais il nécessite néanmoins des développements complémentaires pour pouvoir être utilisé à grande échelle. A ce stade, les résultats obtenus ne feront pas l'objet d'une publication scientifique mais d'un rapport technique faisant état de ces avancées, des pistes d'évolution et des nouvelles recherches à mener.

Enfin, un quatrième point qui concerne un sujet d'actualité puisqu'il s'agit de l'intelligence artificielle, un projet de « **démonstrateurs d'IA pour les transitions écologique et énergétique** » (PrevizO),

lancé par la Banque des Territoires et la Région Centre-Val de Loire qui se sont associées dans un consortium.

Le projet va prendre appui sur des croisements de données mais aussi des projections issues de modèles physiques. Les résultats pourraient alimenter les réflexions locales menées par les acteurs de l'eau en leur donnant une vision projetée et étayée de l'état de la ressource en eau à différentes temporalités.

Le territoire sur lequel ce projet de recherche devrait être développé à partir de mi-2024, sous réserve qu'il soit retenu, est le bassin du Cher aval.

Aussi, en tant que structure porteuse du SAGE et maître d'ouvrage d'autres actions sur ce périmètre, l'Etablissement a apporté son soutien au projet en indiquant qu'il serait l'occasion de :

- Participer à la mise en place d'un démonstrateur d'IA ;
- Chercher, sous réserve de la compatibilité des calendriers et la nature des résultats du projet ;
- Contribuer à ce projet afin de vérifier l'opérationnalité et la répliquabilité sous d'autres sous-bassins sur lesquels l'Etablissement intervient pour traiter des problèmes similaires.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. On retrouve là un peu l'ADN de l'Etablissement sur la recherche et l'innovation. Cela fait du bien d'avoir cette hauteur.

Oui, Monsieur BRUGERE.

INTERVENTION DE M. BRUGERE

Je voulais juste confirmer effectivement – et là je parle en tant que Président du Comité de pilotage de Concert'eau – l'importance de pouvoir appuyer tous les échanges au sein de Concert'eau sur des éléments tangibles et donc le résultat d'études scientifiques les plus rigoureuses possibles. Sinon, on s'échappe vers des considérations intuitives et le débat ne mène pas très très loin.

Sur Concert'eau, très très souvent dans les discussions, on évoque un sujet traité par ailleurs : CAYAC, qui vise à mieux connaître le fonctionnement de notre nappe du jurassique supérieur sous la Champagne berrichonne, nappe qui est particulièrement complexe semble-t-il dans son fonctionnement. Et donc le projet PRICE 2, très lié à la connexion entre nappe d'accompagnement et cours d'eau – ce n'est pas nécessairement exactement la même chose que CAYAC – viendra aussi permettre d'apporter des éléments et d'éviter des discussions reposant plus sur des approches idéologiques que sur une approche factuelle et scientifique.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Idem pour les recherches sur la nappe de la Chaîne des Puys. Un gros travail est fait en plus avec les Départements de la Haute-Loire, de l'Auvergne, entre autres, où il y a besoin d'une recherche importante.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

10. Subventions « Patrimoine »

On reste avec Renaud COLIN.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Deux demandes de subventions :

La première, de l'Association SOS Loire vivante, pour un projet qu'on a déjà vu les années précédentes : **Rivières d'images et fleuves de Mots**, qui organise la 27^{ème} édition de ce programme sur le thème « Les super-héros des rivières : Gardiens de l'Eau, Gardiens de l'Avenir ».

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 4.000 €, soit 5,71% du budget total. Sachant que le règlement budgétaire et financier nous autorise à un financement jusqu'à 5%, il est proposé une subvention à hauteur de 3.500 €.

La deuxième demande concerne un projet intitulé « **Les semaines de l'eau 2023-2024** » porté par Maison de Loire d'Indre-et-Loire, qui s'adresse à du grand public comme à des enfants, où l'Etablissement est sollicité à hauteur de 4.473,70 €, soit 10% du budget total. Et pour les mêmes raisons, il est proposé de le ramener à 5%, soit une subvention de 2.236,85 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Sur ces subventions, pas de questions, pas d'explications ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

11. Approbation des budgets principal et annexes 2024

Nous allons passer au deuxième dossier important qui est le budget. Vous allez le voir, un budget tendu mais sur une nouvelle dynamique et on espère une année 2024 qui va nous permettre de retravailler tout cela pour pouvoir aller de l'avant.

Encore une fois, on va voter le budget en décembre. Un petit peu comme dans beaucoup de nos collectivités, il n'est pas dit que demain on ne décale pas ce budget en mars, de façon à avoir le maximum d'informations et surtout aussi maintenant le vote des budgets des Départements qui malheureusement se fait aussi souvent en mars, pour des problèmes budgétaires, pour avoir le résultat. Idem dans les EPCI.

On y retravaillera avec le directeur général des services.

L'exercice financier de l'Etablissement se compose, je rappelle, d'un budget principal et de deux budgets annexes. Nous avons depuis quelques années créé un nouveau budget, qui devient aussi important : le budget Infrastructures de protection contre les inondations. Avant nous n'en n'avions qu'un : l'Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest. Donc aujourd'hui trois budgets.

Le projet de budget 2024 n'entraîne pas d'augmentation du montant des contributions des collectivités membres, après de fortes baisses ces dernières années. On ne plus baisser mais on n'augmente pas cette année. Mais je vous le dis encore une fois, cette année 2024 va permettre un peu de faire le point, d'avoir une vision globale et prospective pour prendre de nouvelles décisions.

Il intègre aussi les incertitudes de cofinancements de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau, et s'appuie sur un budget principal et deux budgets annexes consacrés aux volets « Exploitation des ouvrages » (Naussac et Villerest) et « Infrastructures de protection contre les inondations » essentiellement avec les EPCI.

Les contributions qu'il est proposé d'appeler pour 2024 s'élève à un montant total de 2,313 M€, avec une affectation à leurs Départements respectifs des baisses de contributions auxquelles auraient pu prétendre certaines intercommunalités, et la mobilisation de la provision pour risques d'exploitation

afin de neutraliser l'augmentation de contribution à laquelle auraient pu être exposés plusieurs Départements et Régions, à hauteur de 145.413 €. Là aussi, on peut encore le faire peut-être une année ou deux, tant qu'il restera un peu d'argent mais cette provision fond un peu comme neige au soleil et on sait que ça va être limité.

Dans ce contexte, les principaux objectifs poursuivis restent :

- D'assurer le respect des engagements souscrits ;
- Permettre la réalisation d'interventions présentant une utilité avérée, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés ;
- Maîtriser le montant total des contributions des collectivités membres et celui de la redevance pour soutien d'étiage ;
- Poursuivre le rééquilibrage entre Départements et Régions, d'une part, et intercommunalités, d'autre part.

Le budget primitif 2024 sera principal financé par la redevance pour soutien d'étiage (32%), le cofinancement Europe/Etat/Agence mobilisé à 24%, les subventions reçues des collectivités (21%) et les contributions des collectivités (20%).

Alors que le dérèglement climatique fait peser de lourdes incertitudes sur la ressource en eau et que le transfert de la gestion des digues domaniales de l'Etat vers les collectivités devient effectif le 28 janvier prochain, force est de constater que le budget 2024 de l'EP Loire est à nouveau fortement contraint.

Acteur amené à fédérer et renforcer les synergies entre les partenaires, l'EP Loire doit profiter de l'opportunité qui lui est donnée en tant qu'opérateur de bassin, pour consolider et pérenniser un modèle économique issu de 40 ans d'histoire. Ainsi, l'année 2024 devra permettre de lancer les premières analyses financières et études organisationnelles qui consolideront à terme son modèle et son offre de services vis-à-vis de ses financeurs (Région, Département, EPCI).

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Concernant le budget annexe dédié à l'exploitation des ouvrages, les propositions pour 2024 présentent un budget primitif de près de 4,5 M€. Il s'agit pour l'essentiel de l'inscription des crédits de paiement pour les marchés d'exploitation, les salaires des agents et les coûts liés à l'intervention des prévisionnistes, la convention annuelle pluriannuelle avec la DREAL notamment pour l'accès aux données hydrométéorologiques et l'appui matériel et logistique, les consommations électriques, les taxes foncières et la CFE, les frais de télécommunications.

S'agissant plus particulièrement de Naussac, les crédits concernent principalement les travaux de bardage de la tour de prise et la révision des 4 vérins, les travaux de curage de la chambre de vanne du Chapeauroux, les travaux du barrage du barrage du Mas d'Armand, ceux faisant suite à l'audit sécurité, l'entretien des groupes et centrales hydrauliques, la reprise du béton du seuil Allier, l'installation d'un assécheur d'air et le traitement amiante des conduites.

S'agissant plus particulièrement de Villerest, les crédits concernent la reprise des bétons de pont route, l'étude sur l'évolution des consignes, l'installation de clôture, le renouvellement du groupe électrogène mobile, la modernisation des éclairages des galeries et l'aménagement du stockage plateforme.

Evaluation et gestion des risques d'inondations

Le montant est de l'ordre de 13,8 M€ – vous voyez, c'est un budget qui explose et ça se comprend bien – dont près de 2,4 M€ pour l'appui à l'élaboration de la stratégie territorialisée et à sa mise en œuvre dans le cadre de 1 PAPI, 2 PEP et la construction de 3 PEP, ainsi que la prise en compte des infrastructures dites « souples » ; et près de 11,4 M€ pour le budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » focalisé sur la gestion de systèmes d'endiguement non-

domaniaux et désormais domaniaux via des conventions EPCI-EP Loire sur les 6 plateformes de proximité, concernant un linéaire total de digues non-domaniales de plus de 170 km et de digues domaniales de plus de 530 km, dans 12 départements.

Aménagement et gestion des eaux

Le budget primitif s'établit à près de 3,5 M€ et se concrétise à travers la mise en œuvre de 10 SAGE, l'implication dans la gestion de 7 contrats territoriaux et d'un PTGE. S'ajoutent à cela des interventions au titre de la continuité écologique et la restauration des milieux naturels.

Ce volet est constitué d'études liées majoritairement à des autorisations d'engagements déjà votées (2,05 M€), d'animations (1,3 M€) et d'actions de communication (54 k€).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Le budget primitif n'est que de 292 k€. Les seules interventions retenues sont celles relatives à la recherche appliquée aux besoins des gestionnaires en matière de gestion de l'eau et des risques naturels associés. Il est notamment indiqué la poursuite de la déclinaison opérationnelle de zones d'expansion de crues, la réalisation d'une étude de bassin relative à l'émergence des plans intercommunaux de sauvegarde, la consolidation des outils d'autodiagnostic (entreprises et patrimoine) sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations, le partenariat avec le Land de Saxe Anhalt – où on était d'ailleurs allés il y a quelques années.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Le budget primitif est de près de 1,2 M€, un montant en légère hausse par rapport à celui de l'an passé, du fait notamment de l'augmentation des coûts de carburant et d'électricité. Afin de respecter le cadrage budgétaire, des dépenses obligatoires (telles que le salaire et la couverture résiduelle du risque chômage) ont donc été basculées au budget supplémentaire.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

Le budget primitif est de 65 k€ qui ne permettent pour partie seulement de faire face aux charges obligatoires (taxes foncières et assurances notamment).

Voilà, assez résumé, l'ensemble du budget, sachant qu'en effet on aura besoin du budget supplémentaire du mois de mars avec, on espère, un maximum de résultat, pour pouvoir continuer à travailler.

Je rappelle quand même que l'Etablissement a deux atouts :

- Il est propriétaire de son siège, en bord de Loire, un très beau siège ;
- Il n'a aucune dette, aucun emprunt.

C'est quand même important et cela nous permet d'avoir une visibilité. On va, avec Samuel BAUCHET et l'ensemble des équipes, se mobiliser en cette année 2024 pour pouvoir travailler sur des perspectives, remettre un petit peu tout à plat, surtout maintenant avec nos deux budgets annexes et notre budget général. Et on va prendre notre bâton de pèlerin et retourner voir nos financeurs pour essayer de pérenniser un peu plus nos recettes. En effet, nous n'avons pas accès à l'impôt.

On se rend bien compte aujourd'hui de l'importance que l'Etablissement peut avoir sur le bassin. Je pense que ce PAIC en a montré vraiment toute l'importance. Alors bien sûr il y a le « PI » mais aussi tout le travail que nous faisons, entre autres avec nos deux barrages : sur le travail de l'étiage, sur la gestion des crues avec entre autres le barrage de Villerest. Et c'est un travail vraiment important sur l'ensemble du linéaire, qui a été démontré par des études. Même Nantes bénéficie aujourd'hui des lâchers d'eau que l'on fait à Naussac et Villerest pendant les périodes d'étiage pour essayer de

repousser ce bouchon vaseux qui rentre de plus en plus dans les terres. Et heureusement, encore une fois, que Villerest et Naussac sont là, même si pour Naussac c'est un peu plus compliqué, en espérant qu'on puisse le remplir. Villerest est plein aujourd'hui alors qu'il avait été vidé très fortement cet été, pour assurer quand même un étiage important et aussi refroidir nos quatre centrales nucléaires, mais pas seulement, pour assurer aussi suffisamment d'eau dans notre fleuve pour l'eau potable, pour l'irrigation. Et, comme je vous l'ai dit il y a quelques minutes, pour entre autres repousser le bouchon vaseux à Nantes.

Voilà, une année où on stoppe la baisse des contributions, vous l'avez sous les yeux, une baisse de plus de 32% entre 2008 et 2024. C'était une demande forte des Départements. Il fallait qu'on aille dans ce sens-là, pour rétablir aussi par rapport au budget des digues. Un gros travail en 2024 pour – on espère – avoir un budget 2025 qui reparte sur un dynamisme indispensable par rapport à toutes nos missions, importantes missions.

Je rappelle aussi le portage des SAGE, qui sont quand même importants, mais peut-être pas avec suffisamment de moyens. Donc voilà, je pense qu'il arrive un moment où il faut aussi qu'on fasse un bilan de notre travail et qu'on prenne les bonnes décisions.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

INTERVENTION DE MME KALUZYNY

J'aurais une petite question sur le patrimoine. J'ai cru voir dans un compte-rendu qu'il y avait uniquement 20.000 € pour la remise en état de patrimoine, tel que des fermes, des bâtiments qui sont en train de se dégrader. Je sais que le Président de l'agglomération voisine était ému de voir que tous ces bâtiments étaient laissés de côté et il m'a semblé que les 20.000 € étaient une toute petite somme pour rénover des bâtiments.

Est-ce que c'est suffisant ? Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser les fermages, qui rapportent, si j'ai bien lu, à peu près 50.000 € par exemple sur le site du Veudre, pour rénover ces bâtiments et ne pas les laisser tomber en ruine ?

INTERVENTION DE FRECHET

C'est un vrai dossier, c'est une vraie question que vous posez. On a parlé ce matin en réunion de Bureau.

On va vraiment s'atteler à ce patrimoine sur lequel aujourd'hui on n'a pas beaucoup de visibilité. On est aussi interpellés entre autres pour le château de Barbarin, dans la Nièvre. On a aussi pas mal de courriers de préfets, de sénateurs aussi, qui nous posent ces questions-là. Il va falloir vraiment qu'on ait une vraie réflexion sur ce patrimoine bâti, autant que pour le patrimoine non bâti. Je pense qu'il doit rester propriété de l'Etablissement parce qu'il nous sert énormément de zones d'expansion de crues. Vous savez que c'est mon dada. J'aime bien les digues, en effet quand cela peut protéger les populations, mais si on endigue la Loire de la source jusqu'à Nantes, je ne vous dis pas, il va y avoir une vague de 5 mètres de haut. Je caricature volontairement. Il faut donc absolument des ZEC tout le long du linéaire. Et là aussi, il va falloir qu'on travaille sur une solidarité, parce que si des territoires acceptent d'être inondés pour sauver l'aval, une métropole, des habitations, il faudra une solidarité financière sur l'ensemble du bassin. Là pour moi c'est important, parce que qui dit inondations, dit perte de récoltes, aussi par rapport aux animaux. Donc là il faut une solidarité et là c'est un vrai travail. Autant pour les terres agricoles, je pense qu'il faut qu'on les garde en propre ; par contre, en effet, sur le bâti, il y a une vraie réflexion à avoir. J'y suis allé il y a quelque temps et je peux valider ce que vous dites, oui on a du bâti qui est dans un triste état. On a des collectivités, des associations, qui sont prêtes à les reprendre. J'ai chargé mon directeur de travailler cela. Et c'est vrai qu'on n'a pas un service suffisamment important au niveau de l'Etablissement, avec aussi des finances qui ne sont pas suffisamment importantes. On n'arrive donc pas à avoir quelqu'un qui s'occupe du patrimoine.

On va remédier à cela. Samuel a bien cela en tête.

Oui, Monsieur BRIDET.

INTERVENTION DE M. BRIDET

Il y a peut-être une piste juridique intéressante à travers les baux emphytéotiques qui permettent de céder un droit d'occupation mais qui obligent le bénéficiaire à s'occuper du maintien en état des lieux. Cela peut être une piste à explorer pour maintenir la maîtrise du foncier mais déléguer finalement l'usage et l'entretien de long terme à un tiers qui pourrait y trouver un intérêt.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Alors, je vais être franc, tout est ouvert. On va essayer de trouver la meilleure solution, on va se faire aider, on ne va pas travailler tout seuls. C'est un dossier qu'on avait mis un petit peu sous le coude, sur lequel on n'arrivait pas bien à avancer. Et moi je souhaite en effet que ce patrimoine ne soit pas abandonné. Aussi pour l'Etablissement, ce n'est pas une belle image que l'on donne sur ces territoires-là. On parle du Veurdre, aussi dans la Nièvre, une partie de l'Allier. Je ne suis pas satisfait. On a vu ça avec Samuel et il est sur la même ligne que moi. On va donc travailler à cela. Il le faut, vous avez raison.

Oui, Jean-Paul.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Par rapport à ce budget, juste se féliciter effectivement du travail qui a été fait par les équipes parce que ce n'est pas simple de faire un budget où on voit que les contributions diminuent en tant que telles. Quand on voit ce schéma-là et qu'on arrive à construire un budget avec les nouvelles compétences qui nous sont imputées, félicitations effectivement au directeur et à l'ensemble des équipes, parce que ce n'est pas aussi simple que cela de monter ce budget-là.

Et au regard de ce qu'on entend, il est grand temps effectivement de se poser sur l'année 2024 et, c'est ce qu'on avait dit au débat d'orientations budgétaires, de regarder un petit peu notre structure budgétaire ; et de regarder avec qui on doit travailler et qui doit financer. On peut avoir des idées – moi, sur le patrimoine, je suis assez d'accord – mais il faut qu'on se pose les questions de savoir ce qu'on en fait aussi de ce patrimoine-là. Il y a plein de questions qu'on va se poser. On a une vraie compétence qui arrive. Ça y est, l'Etablissement Public Loire va maintenant, sur l'ensemble des compétences, arriver à ras bord.

Maintenant, on est un peu comme certains barrages, on a besoin de remplir un petit peu en termes de ressources de l'autre côté, donc il y a un travail et un bâton de maréchal ou de pèlerin à avoir pour aller chercher des finances ailleurs. Et là encore, je pense que toute l'ingénierie et puis toutes les bonnes solutions, on les a à travers tous les partenaires réunis autour de la table (Départements, EPCI). On voit qu'ils nous apportent déjà quand même pas mal. Et je suis assez intéressé parce que le premier vice-président a pu ouvrir tout à l'heure sur l'accompagnement des Régions. Et je pense que dans les autres régions que sont celles du Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire et autres régions en amont, on a un travail à faire pour accompagner parce que c'est important pour l'Etablissement Public Loire au regard des compétences qui sont les nôtres.

Et je dis à nouveau bravo aux les équipes parce qu'avec le budget, qui est contraint, on arrive aussi à faire face. Un petit focus sur la com : 54 k€. Et quand on voit la com que l'on a, donc bravo aussi.

Voilà ce que je voulais dire.

INTERVENTION DE FRECHET

Oui, tu peux le dire. Pour la com, tout est fait en interne. Donc bravo. Mais vraiment, on peut féliciter l'ensemble des services. Et en effet, le budget a été fait dans des conditions plus difficiles. Donc

merci à Samuel. Je sais que Zoé y a participé aussi et puis bien sûr à l'ensemble des directeurs pour leur implication.

En effet, concernant l'enjeu des recettes du budget, en quelques années il y a eu beaucoup de transfert de compétences. Les Départements, qui auparavant avaient cette compétence, ne l'ont plus, même si certains l'ont gardée et heureusement. Mais je rappelle que les départements n'ont plus la compétence générale, qu'ils ont perdu certaines compétences comme, entre autres, l'économie et puis bien d'autres (transports, etc.) qui ont été transférées aux EPCI et aux Régions sans transfert financier. Il faut donc qu'on retravaille tout cela.

On le fait tout doucement. On voit quand même que la part des Départements a diminué par rapport à l'ensemble des autres contributeurs mais il y a encore un peu de chemin à faire. Et c'est vrai que c'est toujours difficile d'aller voir des EPCI, des Régions, pour leur demander d'augmenter fortement leurs contributions.

Pour revenir sur les paroles de Jean-François BRIDET tout à l'heure, moi j'ai eu d'autres informations aussi, d'autres régions, entre autres Auvergne-Rhône Alpes, qui rentrent un petit peu dans cette logique. Il faut dire que ce qui se passe avec le changement climatique « nous aide aussi ». Ne le prenez pas mal. On le voit d'ailleurs avec les pénuries d'eau, avec tous les problèmes que l'on peut rencontrer ; mais aussi ces jours-ci avec les inondations en Vendée, aussi dans le Nord ; on le voit avec les pénuries d'eau, avec les rivières qui sont à sec. Tout cela fait prendre conscience quand même qu'il y a une vraie problématique et qu'il faut travailler tous ensemble. Et pour nous, avec notre compétence et notre savoir-faire, je pense que cela permet au moins de remettre l'eau au centre des discussions. Comme on le disait tout à l'heure, c'est le moment aussi pour nous, avec mon directeur et l'ensemble des collègues, de reprendre notre bâton de pèlerin pour prêcher la bonne parole, montrer ce qu'on est capable de faire, nous l'Etablissement, ce qu'on apporte aussi aux collectivités (EPCI, Régions, Départements). On s'en aperçoit souvent, quand vous avez une structure qui fonctionne, on ne s'en rend pas bien compte. Et c'est le jour où elle n'est plus là où on se dit : « *Ah mais on n'a plus ces données-là, comment ça se fait ?* » Et le jour où on n'est plus là, c'est trop tard. C'est donc maintenant qu'on est encore là qu'on doit aller montrer les difficultés qu'il y aurait, que les Régions, Départements et EPCI auraient, si demain on n'était plus là. Donc voilà, ça va être notre travail. Encore une fois, on a une chance unique d'avoir cet Etablissement, qui a plus de 40 ans. Et on le voit, d'ailleurs – on en a parlé tout à l'heure avec le PAIC –, sans l'EP Loire, il aurait fallu créer de nouvelles structures. C'est d'ailleurs ce que nous avait proposé à un moment l'Etat : recréer des structures. Et on avait dit : « *On ne va pas créer une structure, on en a déjà une* ». Vu qu'on a cette structure, il ne faut pas la perdre. Et vous voyez, on est quand même dans un budget contraint – ça a été dit tout à l'heure – avec des sommes, dans des budgets, qui sont presque ridicules. Même dans nos *comcom*, parfois on a plus en communication et en patrimoine.

Voilà, il y a tout ce travail à faire mais on va dans une bonne direction et on va positiver. Et cette année 2024 va être importante, en effet, pour un modèle financier organisationnel de l'EPL à consolider dans les prochaines années.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Oui Christian.

INTERVENTION DE M. CHITO

Simplement pour appuyer ce que vient de dire Jean-Paul tout de suite. Moi je me rappelle, en 2000 je ne sais plus combien, 2010, j'ai été de ceux qui contribuaient à dire : concernant les Départements, il y a des contributions qui sont trop élevées, il faut les baisser. Et donc, c'est ce qu'on avait fait à l'époque. Aujourd'hui, il faut un rééquilibrage des conventions. Alors c'est vrai que les Départements ont perdu la compétence générale mais ils ont perdu aussi les ressources fiscales. C'est-à-dire qu'aujourd'hui ils n'ont plus que des contributions. Il y a eu les DMTO, après le COVID, qui nous ont sauvés pour un an ou deux, et maintenant c'est terminé. Donc c'est vrai que les Départements aussi souffrent et ils ont besoin aussi d'avoir des accompagnateurs que sont les Régions, que sont les EPCI. Et on voit aujourd'hui qu'Orléans rentre. Donc on espère qu'il y en aura d'autres. Je ne sais pas où ça en est sur

le bassin, s'il y a beaucoup d'organisations qui ne sont pas encore rentrées, mais il faut aussi compter là-dessus, parce qu'augmenter les contributions des Départements dans la période actuelle ce sera difficile. Même si moi je suis d'accord pour qu'elle se stabilise, qu'on arrête de baisser, c'est évident qu'on ne peut pas continuer à baisser avec tout le reste qui augmente autour. Moi, je donne la position d'un Département pas riche, l'Allier, qui aujourd'hui se trouve très content de l'organisation EP Loire et de son action. Et je félicite comme tout le monde l'organisation et l'élaboration du budget difficile. Aujourd'hui, cet état d'équilibre, il faut essayer de le trouver avec une autre façon peut-être de fonctionner. Et effectivement, il faut que les Régions se penchent aussi sur nous, parce qu'elles sont un peu plus grosses que nous. Il faut qu'elles regardent un petit peu aussi ce qu'elles peuvent faire. Mais elles ont les mêmes problèmes que nous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui et c'est pour cela qu'on compte sur les Conseillers départementaux présents ici pour aussi porter la bonne parole dans leur Département. Ce que je veux dire aussi, c'est que les Départements jouent un rôle important. Je vois en Vendée, avec l'inondation qu'il y a actuellement. J'écoutais hier que le Département de la Vendée met aujourd'hui plusieurs millions sur la table pour les inondations qu'il y a sur son territoire. Je crois que c'est de l'ordre de 5 à 6 M€ qu'ils ont déjà débloqué. Je ne sais pas si vous avez eu la catastrophe, à Saintes, entre autres.

Donc moi, je dis qu'il vaut mieux donner 10 fois moins. Nous, quand on demande peut-être 200.000 €, c'est une somme importante, mais si derrière on peut travailler sur la protection des inondations, sur les zones d'expansion de crues, mieux vaut anticiper que soigner après. C'est important aussi.

INTERVENTION DE M. CHITO

Oui, je suis d'accord, mais par exemple, cette année, dans les Départements – du moins le nôtre –, on a eu deux problèmes :

- Les collèges, avec les budgets de fonctionnement qu'il a fallu renflouer sinon ils étaient tous en perte de vitesse. Certains, même, ne pouvaient plus payer.
- Et les maisons de retraite, les EHPAD, qui ont des déficits de fonctionnement absolument gigantesques.

Tout cela dans un budget constant et avec des moyens fiscaux qui ont disparu.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On a tous ces problèmes dans nos Départements.

Ce que je veux dire aussi, c'est que demain s'il y a des crises majeures qui surviennent, on sait bien que les Départements seront là pour aider. Moi je préfère qu'on soit en amont, sur des sommes beaucoup plus basses que plus fortes après.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Par rapport à ce budget 2024, est qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Et encore merci à Samuel qui a fait un gros travail en peu de temps, puisqu'il est arrivé depuis peu, et puis bien sûr l'ensemble des équipes que vous pourrez remercier de notre part.

12. Programmes d'actions 2024 des SAGE, CT et PTGE portés par l'Etablissement

Avec Laurent. On ne va pas tous les prendre parce que cela serait très long. Non pas que ce ne soit pas intéressant, il y a beaucoup de travail, et merci à Laurent aussi parce que sur les 10 SAGE il y a un travail énorme qui se fait, de qualité. D'ailleurs, j'en préside un piloté par l'Etablissement et en effet, comme on disait, on travaille avec peu de moyens. Pour mon SAGE Loire en Rhône-Alpes qui représente pratiquement l'ensemble du Département de la Loire, j'ai un demi-poste.

Laurent, je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

Comme chaque année à cette même période, on vous présente une note qui fait un état d'avancement de toutes les démarches SAGE, contrats territoriaux et projets de territoires de gestion de l'eau, avec un format identique qui traite tout d'abord de cet état 2023 puis de la programmation 2024 telles que les CLE et Comités de pilotage l'ont validée.

Comme vous le proposez, on ne va pas passer en revue chacune de ces démarches. On va vous présenter quelques éléments globaux et on pourra revenir éventuellement sur des points de détail si vous le souhaitez.

Sur la gauche, vous avez effectivement une première carte qui vous présente les 10 SAGE, les 7 contrats territoriaux et le PTGE Allier aval que porte l'Etablissement.

Ce qu'on peut porter à votre connaissance, c'est qu'à ce jour les 10 SAGE sont en phase de mise en œuvre. Certains ont même initié – et vous en avez parlé – leur phase de mise en révision, comme le SAGE Loire en Rhône-Alpes ou encore le SAGE Yèvre-Auron aussi qui a commencé à y réfléchir.

Concernant le projet de territoire Allier aval, on est sur une démarche qui a pris un petit peu de retard à la suite de la démission du Président M. FERRAND. Là nous avons eu de nouvelles élections qui vont permettre de repartir.

Concernant les 7 contrats territoriaux, 2023 aura été une année un peu particulière puisque 5 démarches sur les 7 étaient en phase de transition, soit entre deux cycles d'une même contractualisation, soit entre deux contractualisations différentes.

Sur l'image de droite, vous avez la présentation des effectifs aujourd'hui tels qu'ils sont mobilisés pour porter toutes ces démarches. Finalement, cela fait 23 chargés de missions et d'opérations auxquels s'ajoutent 5 ETP qui interviennent sur des fonctions supports tant d'ordre administratif que technique.

A noter quelques difficultés cette année, sur quelques postes, puisqu'on a eu un renouvellement assez important de nos équipes mais on espère repartir en 2024 avec une équipe au complet.

Par rapport à ce qui est budgété pour l'année 2024 au total, on va avoir des dépenses d'animation qui vont s'élever à un montant d'environ 1,4 M€, notamment financés en grande partie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités concernées (Régions, Départements et EPCI).

Concernant les actions de communication :

On vous a fait un petit tableau synthétique de toute la note que vous avez dans le dossier et vous venez de vous voir remettre une plaquette. Voilà donc le type de produit qu'on est susceptible de pouvoir faire à nouveau en 2024. Bien d'autres sont aussi produits : des vidéos, une maquette en projet.

Pour l'ensemble des 18 démarches, le montant total s'élève à 50 k€. C'est encore une fois un budget qui est relativement contraint mais on essaie de faire avec pour mener des produits de sensibilisation et de communication assez communicants et qualitatifs.

Concernant la troisième nature de dépenses qui est relative aux études et travaux, il peut être souligné plusieurs choses :

La première, c'est qu'on est majoritairement – vous l'avez là aussi à l'écran –, sur des sujets qui touchent à la gestion quantitative de la ressource en eau. Comme vous le voyez par le petit pictogramme qui est tout de suite à droite du tableau qui vous est affiché sur cette diapositive, quasiment toutes les démarches de SAGE traitent de cette question de la gestion quantitative ; les deuxième et troisième thématiques les plus traitées après la gestion quantitative touchent à l'hydromorphologie ainsi qu'aux milieux humides.

Le deuxième point qu'on peut souligner, c'est que, pour la plupart d'entre nous, sont menées des actions qui vont être dans la continuité – et ça Monsieur le Président l'a dit aussi – de ce qui a déjà été initié les années passées puisqu'on est dans le cadre d'études pluriannuelles avec des autorisations d'engagement de crédits sur lesquelles vous avez déjà été amenés à vous prononcer et notamment pour toutes les analyses HMUC.

Et le troisième point qu'on peut souligner, c'est qu'un certain nombre de nos actions sont quand même portées en mutualisation, en inter SAGE ou entre SAGE et CT, en pleine synergie. Ce sont toutes les petites annotations que vous avez en rouge sur ce présent tableau.

Au total en 2024, le montant des études et travaux inscrits au budget primitif s'élève à 1,46 M€, étant précisé que pour bon nombre d'actions aussi, nous n'avions pas forcément à ce stade des éléments assez précis pour vous les mettre dans le budget. On a donc préféré reporter l'inscription des enveloppes de crédits nécessaires au budget supplémentaire de mars prochain.

Il y a encore deux délibérations complémentaires qui vous sont proposées en plus de toutes celles qui touchent à ces programmes d'actions :

La première est attachée à une autorisation d'engagement pour le nouvel inventaire des zones humides que nous allons devoir lancer sur le territoire de l'Allier aval, puisque depuis 2019 la CLE a initié ce travail sur l'ensemble du périmètre et nous avons une nouvelle prestation qui va démarrer très prochainement, jusqu'en 2025, pour réaliser ces inventaires des milieux humides sur les communes du bassin de l'Allier situées dans les Départements du Cher, de la Nièvre et de l'Allier.

Il vous est proposé une ouverture d'autorisation d'engagement selon le tableau qui vous est rapporté dans la diapositive ainsi que dans la note.

La deuxième concerne le CT du Haut-Allier. Pour rappel, cette contractualisation est rentrée en phase de mise en œuvre en 2021. 2023 a constitué la première année de bilan à mi-parcours. Globalement on est sur une démarche qui a été assez bien engagée. Il y a eu quelques problématiques sur certaines actions, essentiellement dues à la capacité à mobiliser certains financements. L'Etablissement a engagé un certain nombre d'actions – on a déjà eu l'occasion d'en parler dans certaines notes du Comité syndical présentées au cours de l'année 2023. Pour rappel, ce sont surtout aussi les actions qui touchent à la GEMAPI pour le compte des EPCI du territoire qui nous en ont fait la délégation et un niveau de travaux qui a été engagé à plus de 200 k€ sur cette première programmation. Et là ce qui vous est présenté, c'est la future programmation 2024-2026 où il est prévu de poursuivre les actions dans le domaine agricole, avec de l'animation collective et individuelle ; de mener de nouveaux travaux de préservation et de restauration des milieux et des cours d'eau ; et de faire en sorte que l'EP Loire son rôle de structure porteuse de cette démarche, avec de la coordination entre les différents porteurs de projets. A noter qu'un nouveau volet a été intégré à ce deuxième cycle du contrat, puisque comme l'Etablissement a porté l'étude HMUC sur le bassin de l'Allier, on dispose maintenant d'un certain nombre d'éléments qui permettent d'imaginer de mener les premières actions qui viseraient à rendre un petit peu plus sobre l'utilisation des ressources sur ce présent territoire.

Il vous est proposé de valider les orientations générales de ce contrat territorial 2024-2026, de valider le fait que l'EP Loire continue à assurer le rôle de structure coordonnatrice et d'autoriser le Président à déposer ce projet à l'Agence de l'eau pour que son conseil d'administration puisse le valider.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Je voudrais vraiment remercier Laurent parce qu'il faut savoir quand même qu'il supervise et pilote 10 SAGE, 7 contrats territoriaux et 1 PTGE. Il est très présent avec les animateurs et c'est un sacré travail parce que les territoires sont grands. 10 SAGE, ce n'est pas rien. Donc merci pour votre implication.

En plus – je vous dis, pour présider le SAGE Loire en Rhône-Alpes –, il y a aussi ce travail entre les animateurs, la coordination entre l'ensemble des SAGE, qui est vraiment intéressant parce que quand il y a un problème sur l'un, ils arrivent à se regrouper tous ensemble, à trouver les solutions et gagner beaucoup de temps. Et je pense que c'est un vrai modèle que l'on a.

Monsieur BRUGERE.

INTERVENTION DE M. BRUGERE

Je voulais juste renouveler un témoignage de satisfaction que j'avais déjà exprimé au dernier Comité syndical. Mais je ne suis pas le seul à le dire. J'entends effectivement beaucoup de gens qui se félicitent du travail fait par nos animateurs de CLE ou de contrats territoriaux, au moins pour ceux que je pratique. Mais je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que les sujets sont de plus en plus difficiles, les demandes sont de plus en plus prégnantes, et que je sens quand même chez nos animateurs proximité de la saturation qui est très nette. Et je ne crois pas exagérer effectivement en disant qu'il faut qu'on soit très attentifs à ce que ce qu'on leur demande soit compatible avec leur disponibilité. Mais bravo à eux et à elles parce que tous vont vraiment un très bon boulot.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui. Merci Monsieur BRUGERE pour ces mots que je valide bien sûr. Je crois que vous avez raison, on va regarder cela aussi, je pense que la sobriété a du bon mais il ne faut pas aller trop loin non plus. Et peut-être qu'on est un petit peu à la limite – comme on dit chez nous : « *on est à l'os* » – et peut-être qu'on est allé un petit peu loin aussi. Il faut qu'on regarde cela aussi. Quand dans certains SAGE il y a trois ou quatre personnes, je vous dis SAGE en Rhône-Alpes, c'est un demi-poste que l'on a. Et le boulot se fait. On est en train de faire une étude HMUC et on prépare un PTGE avec les services de l'Etat. Si on veut faire du bon travail, si on veut que ça fonctionne – en plus moi j'ai la chance d'avoir une CLE qui fonctionne très bien, avec des gens qui sont en place depuis plusieurs années, donc on se connaît très bien, et puis on se voit régulièrement dans d'autres instances sur le Département, donc on arrive à avoir des vraies discussions aussi bien avec les Chambres d'agriculture que les associations environnementales, qu'avec EDF, qu'avec les industriels, les élus, l'eau potable. On arrive donc à faire du bon travail mais c'est vrai qu'on a besoin d'un animateur qui soit encore plus performant, et là il l'est mais avec un demi-poste. Le reste du temps, il est au Département. Il passe beaucoup de temps malgré tout sur le SAGE alors qu'il ne devrait pas. Il est donc peut-être plus à temps complet. Mais je pense qu'il faut qu'on fasse attention en effet à ne pas aller trop loin et à avoir un minimum. Je suis tout à fait d'accord avec vous et je vous remercie pour ces mots.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Tout le monde est d'accord pour la validation ?

Et merci encore Laurent pour tout ce travail.

13. Gestion du patrimoine foncier

On va parler du patrimoine foncier, avec Zoé, justement sur le Veurdre.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Sur le site du Veudre, effectivement. Il est question ici de deux points :

Le premier concerne la gestion du patrimoine bâti acquis par l'Etablissement lors de la constitution des réserves foncières dans le cadre du projet d'ouvrage écrêteur de crues sur le site du Veudre. Les habitations concernées sont mises à disposition des communes depuis les années 1990. Depuis plusieurs années, l'Etablissement participe aux frais d'entretien des maisons louées par les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay, par le biais de conventions annuelles qui permettent la prise en charge de la moitié des frais engendrés par les travaux d'entretien réalisés sur ces habitations, dans la limite de 20.000 €.

On vous propose de reconduire cette participation en autorisant la signature avec chaque commune d'une nouvelle convention pour les travaux qui seront initiés en 2024.

Le second point concerne le patrimoine non bâti à vocation agricole sur le site du Veudre. L'Etablissement est propriétaire d'environ 630 ha de terres sur les Départements de la Nièvre et de l'Allier dans le secteur. Des conventions sont conclues depuis plusieurs années avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté dans ce cadre, afin que la SAFER apporte à l'Etablissement l'appui nécessaire pour gérer ce patrimoine, principalement par le biais de conventions d'occupation provisoire au profit d'agriculteurs qui utilisent ces terres en grande partie sous forme de pâturages. Cette convention permet à la SAFER de conclure et de suivre l'exécution des baux, de percevoir les fermages et les redevances associées pour le compte de l'Etablissement ; et d'accompagner l'Etablissement sur la gestion globale de ce site sur cette problématique de patrimoine agricole.

A titre indicatif, effectivement, comme vous le rappeliez, le coût pour l'Etablissement s'élève à environ 28.000 €/an pour rémunérer la SAFER pour ses activités. Et en échange, la SAFER encaisse et reverse à l'Etablissement environ 70.000 € de fermage et de redevance. En tout cas c'est le montant 2023.

La convention actuelle prend fin en mai 2024. Il est proposé d'en signer une nouvelle pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois en fonction des avancées du projet de développement intégré pour lequel l'Etablissement poursuit en 2024 le travail de concertation locale en lien avec les acteurs du secteur.

Il y a donc deux délibérations sur ces sujets.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci. Vous voyez, cela corrobore un peu ce qu'on a vu tout à l'heure, vraiment avec une envie de prendre à bras le corps ce dossier et de régler certains problèmes auxquels on est confrontés.

J'ai moi-même visité il y a quelques mois et ce que j'ai vu, entre autres Barbarin qui est un petit château absolument exceptionnel, ça fait un peu de peine, et quand on sait qu'il y a des gens qui sont prêts à le reprendre, il faut qu'on y travaille. On a été sollicité d'ailleurs par Monsieur le Préfet. On va gérer ça, promis.

Oui, Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je vous remercie pour votre sensibilité pour le patrimoine bâti du site du Veudre, notamment pour Barbarin parce qu'il y a une réelle urgence. Merci pour votre participation pour les communes de Tresnay et Chantenay-Saint-Imbert. Je voulais savoir ce qu'il en était aussi pour Livry – Livry aussi entretient des maisons de l'Etablissement – s'il y avait un historique d'éventuelles conventions ou autres.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Zoé, vous avez des éléments ?

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Non, on n'a jamais conventionné avec la commune de Livry sur ce sujet. Je pense que cela ne nous a jamais été demandé, en fait.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Honnêtement, on est un peu secs sur ce dossier. On n'a malheureusement pas de personnel aujourd'hui qui gère ce dossier vraiment à fond, ce qui est une lacune, on s'en rend compte avec mon directeur. On va prendre ça en main parce que c'est aussi l'image de l'Etablissement, et notre responsabilité.

Deux solutions : ou on décide de garder ce patrimoine et de le gérer et de l'entretenir, avec des baux emphytéotiques comme le disait Monsieur BRIDET ; ou on décide de s'en séparer c'est-à-dire de le vendre. On ne peut pas le laisser comme ça. On ne sait pas ce qu'il devient. On ne peut pas le laisser à l'abandon.

Je pense qu'il faut qu'on prenne des décisions et on va le faire. Vous pouvez en prendre acte aujourd'hui. On va faire le nécessaire. Je vous le dis, on en a parlé ce matin. Il y a un organisme foncier, on va y travailler, on va prendre ça en main, parce que ce n'est pas logique et ça donne une mauvaise image de l'Etablissement. Et ça ce n'est pas tolérable. Il faut absolument qu'on ait une belle image de l'Etablissement, sur l'ensemble du bassin. On ne peut pas laisser faire ça. A l'initiative aussi du Directeur, on en a parlé plusieurs fois déjà depuis qu'il est arrivé, on va prendre ça en main. Vous pouvez compter sur nous.

INTERVENTION DE MME GUGLIELMI

Quel est l'historique de ces biens ? Dans les grandes lignes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, oui, c'est très simple. On en a là mais on en a aussi à d'autres endroits. C'était parce qu'il était prévu un ouvrage pour bloquer la crue. Alors pas un barrage – on dit un barrage –, moi je dirais plutôt une digue. Et donc, pour bloquer la crue, il fallait être propriétaire des terrains, parce qu'on allait inonder (ZEC). On dit souvent « le barrage du Veudre » mais moi, je dirais plutôt une digue. Mais enfin peu importe la sémantique. Donc l'EP Loire s'était porté acquéreur de l'ensemble des terrains et, bien sûr, des maisons qui risquaient d'être inondées en cas de crue. La difficulté est qu'aujourd'hui, quand on demande à l'Etat si le barrage du Veudre – ou la digue du Veudre – est abandonné, il ne répond pas. Donc là aussi, il faudra peut-être qu'on leur repose la question. Dans l'absolu, on sait qu'il y a une chance peut-être sur un million, mais si demain, on ne sait pas pour quelle raison, on dit qu'on remet la digue du Veudre d'actualité, et qu'on a vendu les maisons voire des terrains, on va nous demander de quel droit. Donc moi, en tant que Président, et aussi au niveau de la direction, j'aimerais bien qu'on nous dise que c'est fini.

On sait que cela ne se fera pas mais c'est bien quand même d'avoir un document officiel de l'Etat. Parce qu'on a acheté ces terrains à la demande de l'Etat, comme Villerest et ainsi de suite. Il y a Chambonchard aussi, où on a beaucoup de terrains. On travaille avec les associations et ainsi de suite.

Mais voilà, qu'on nous dise. Mais bien sûr, aucun ministre ne veut prendre l'initiative.

Oui, Christian.

INTERVENTION DE M. CHITO

Chambonchard, c'est déjà acté puisque l'EPALA, à l'époque, et l'EP Loire aujourd'hui ont transféré les terrains au Département de l'Allier, pour l'euro symbolique. Sauf que c'étaient des ruines, donc, aujourd'hui seulement quelques maisons commencent à se vendre mais pour le prix du terrain, parce que cela ne vaut plus rien.

Il y a 250 hectares de patrimoine foncier :

- Un tiers : bois ;
- Un tiers : champs ;
- Un tiers : plein de petites choses dont un village complet.

C'est donc un sacré problème même quand on en hérite, surtout quand on en hérite !

INTERVENTION DE M. FRECHET

D'ailleurs, sur le site du Veudre, on avait vendu il y a quelques années un petit hameau.

INTERVENTION DE M. CHITO

Le hameau de Paraize.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, c'est cela. Vous connaissez mieux le coin que moi.

Il y a quand même des choses qui ont été faites mais pas suffisamment et il y a encore des choses à faire, on est bien d'accord.

Voilà l'histoire, pourquoi on est propriétaire de tout ce patrimoine.

Encore une fois, le patrimoine non bâti, je souhaite qu'on le conserve. En cas de crue, on sera bien content de s'en servir en zone d'expansion de crues pour bloquer un peu cette vague qui pourrait arriver à l'aval.

D'autres questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

On termine avec la gestion du personnel.

14. Gestion du personnel

Prolongation de missions

Milieux humides SAGE Allier aval

Il est proposé de prolonger à compter du 13 février 2024, au titre du besoin des services, le poste de chargée d'opération « Etude milieux humides – SAGE Allier aval » jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, ceci en cohérence avec les décisions des instances du SAGE Allier aval, afin de piloter la mise en œuvre de la stratégie globale en faveur de la préservation-restauration des milieux humides présents sur le périmètre de celui-ci.

Création de poste

PEP Cher médian et aval

Les collectivités du secteur Yèvre-Auron directement concernées par ce PEP se sont positionnées favorablement pour la mise en œuvre d'un nombre important d'actions inscrites dans celui-ci. Dans ce contexte, afin de favoriser leur bonne mise en œuvre, il est proposé de renforcer l'animation du PEP via le recrutement, dès la validation de celui-ci par les services de l'Etat, ceci au titre du besoin des services, au poste d'ingénieur (catégorie A).

Requalifications de postes dans le cadre du PAIC

Afin de prendre en compte le niveau d'expertise du chargé de mission affecté au conventionnement recruté sur ce poste depuis octobre 2022 et justifiant de près de 40 ans d'expérience professionnelle, il est proposé d'autoriser à compter du 1^{er} janvier 2024 la transformation au tableau des effectifs de son poste d'attaché en un poste d'attaché principal. Il fallait qu'on le garde, donc il fallait faire un effort.

Par ailleurs, dans le cadre de la vacance d'un poste à venir de chargé(e) d'opération Dignes dédié à la plateforme d'Angers, un recrutement va prochainement être lancé. Par anticipation, afin de pouvoir finaliser celui-ci, il est proposé de compléter la délibération ayant créé initialement ce poste avec la possibilité éventuelle de pouvoir recruter un agent dans le cadre d'emploi des techniciens.

Enfin, deux conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret :

Médiation préalable obligatoire

La médiation préalable obligatoire dans le cadre des recours contentieux formés contre certaines décisions individuelles par les agents des collectivités qui doivent, à peine d'irrecevabilité devant le juge administratif, est obligatoirement précédée d'une tentative de médiation. Le coût annuel est de 400 €.

Procédure de signalement

La deuxième est relative au dispositif de signalement désormais proposé par le Centre de Gestion envers le prestataire QUALISOCIAL, qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes, et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Il permet également d'accompagner l'autorité territoriale avec la proposition, lorsque cela est nécessaire, d'un plan d'action. Le coût annuel de cette adhésion est de 450 €.

Entre autres, ces deux dernières adhésions nous permettent d'être conformes à la législation.

Sur ces nouveaux postes, en lien avec toutes nos compétences, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Il est 16h06. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

15. Questions diverses

INTERVENTION DE M. HURABIELLE

Ce n'est pas une question, c'est juste une information.

La CDC des Portes du Berry, dans le cadre des Journées de la résilience, a porté un projet au mois d'octobre. On portait mais la Maison de Loire, de Belleville, est venue nous aider. L'Etablissement Public Loire, dans le cadre du PAPI, est venu nous aider. Également la préfecture du Cher et l'Education Nationale. Pour travailler ensemble, Cher et Nièvre. C'est nous qui portions mais on a

invité nos collègues de Nevers Agglo, ce qui fait que ce sont près de 600 scolaires qui sont venus, sur deux jours, le matin et l'après-midi. Il y avait plein de stands, dont la reconstitution du Bec d'Allier. Différentes associations étaient là, à peu près une dizaine qui sont venues. Et donc on a fait ça sur le jeudi et le vendredi. Nevers Agglo assumait tous les transferts pour la Nièvre et de mon côté, je me suis débrouillé avec le Conseil régional pour qu'il sponsorise le transport de toutes les écoles. Et le samedi, on avait les pompiers en plus, qui sont venus faire des exercices dans l'Allier. On était en plein air, tout le monde a suivi. A peu près 100 à 150 personnes sont venues le samedi.

Toujours est-il que nous on a fait ça gentiment, financé dans le cadre du PAPI, financé également à notre grande satisfaction par la préfecture du Cher qui avait des fonds, et qui en a donné, c'est très bien. Ça ne nous a pas coûté trop cher. Et sur les 600 projets français, on est dans les lauréats. Normalement, ce matin je devais être au ministère, avec le ministre, pour recevoir mon prix. J'ai dit que je n'y allais pas, je préférais venir vous voir. On verra si on a une remise par la Préfète de Région lors de la réunion du 8 ou du 9. Je crois qu'il y a un lauréat par région, à ce que j'ai compris. N'hésitez pas, c'est très intéressant pour les enfants, et dans le cadre de la prévention, c'est quelque chose qui est super. Et on a eu un excellent retour, surtout des enseignants et des accompagnants. On a fait grosso modo CM1, CM2 et 6^{ème}, suivant les collèges ; et pareil côté Nièvre. Il y a mon collègue là-bas. Et c'est vrai qu'il y avait pas mal de monde. Bon c'est du boulot mais c'est satisfaisant quand les enseignants, pour une fois, nous disent qu'on fait les choses bien. C'est très agréable. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. HURABIELLE pour cette info.

Important :

On vous propose les 26 et 27 mars pour le prochain Comité, et, comme on vous l'avait promis, de nous retrouver à Naussac. Une première réunion se tiendra de 11h00 à midi avec les élus locaux. Par rapport à Naussac, comme cela a été dit tout à l'heure, une vraie inquiétude. On ne peut donc pas aller à Naussac sans les rencontrer.

Je vous propose de nous retrouver, nous tous, à 12h30 pour un déjeuner, puis une visite technique du barrage, une promenade pédestre sur un sentier que nous avons nous-même financé.

Et le soir, on se retrouvera dans un cocktail et puis au dîner, et pour passer la nuit à côté de Naussac.

Pour le lendemain, partir sur Villerest de façon à y être à 10h00 pour visiter le barrage, 12h30 déjeuner au restaurant Le Belvédère – qui est un très bon restaurant, c'est le restaurant de ma commune.

Et nous tiendrons un Comité Syndical à Roannais Agglomération de 14h30 à 16h30. On verra d'ailleurs où on le fait, on en reparlera.

Si vous voulez le noter.

Encore une fois, je pense que c'est primordial de voir ces deux ouvrages. Honnêtement, tant qu'on n'a pas vu Naussac, on a du mal à comprendre ce qui se passe.

Et à Villerest, on descend dans les entrailles du barrage. C'est un barrage unique en Europe. Normalement, la Préfète de bassin devrait être avec nous ces deux jours. On va voir. Je pense que M. le DREAL sera présent. Je pense qu'il y aura quand même pas mal de monde. On fera passer cela à l'ensemble des délégués, même s'ils ne sont pas là aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. DUFORESTEL

Pourquoi Villerest est-il unique ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Quand on a fait des lâchers d'eau, il y a des Allemands et des Autrichiens qui sont venus. On avait fait des lâchers d'eau il y a quelques années pour l'impact qu'il y avait à 100 km, 200 km, des énormes lâchers d'eau, volontaires, qu'on avait fait. Il y avait des Allemands parce qu'en Allemagne ils n'avaient pas ce type de barrage et donc ils voulaient voir un petit peu ce qu'il en était. Donc, c'est un barrage assez impressionnant.

On fera aussi la visite, avec EDF, de l'usine hydroélectrique, qui n'est pas gérée par nous, qui est gérée par EDF. Je rappelle, l'Etablissement est propriétaire des deux barrages.

Et puis, nous ferons notre Comité Syndical dans la foulée.

Vous êtes bien sûr fortement invités. On vous relancera mais si vous savez que vous pouvez venir, ou pas venir, merci d'en informer l'Etablissement pour qu'on puisse bien sûr organiser l'hôtellerie et ainsi de suite. Vous pouvez venir à l'un et pas à l'autre, en fonction de vos agendas. L'idéal est de faire les deux, bien sûr. Ils ne sont pas très éloignés, il doit y avoir 2 heures ou 2 heures et demie entre Naussac et Villerest, à peu près, en voiture. On a fait cela exprès au mois de mars parce que l'hiver il fait assez froid à Naussac quand même.

Je vous le conseille. Ce sera vraiment un bon moment de découverte, très technique et très agréable, et puis au moment convivial qui permet aussi de discuter, de mieux se connaître. C'est important aussi dans un Comité. Aujourd'hui, vous avez vu qu'il n'y avait pas de visio puisque quand il y a le budget, on ne peut pas faire de visio, enfin si on peut faire une visio mais on ne peut pas voter le budget en visio. Et c'est vrai que cela fait plaisir de revoir du monde et de pouvoir échanger comme on l'a fait au moment du repas. Donc merci à vous d'être venus jusqu'à Orléans, dans ce très bel hémicycle, pour ce Comité.

Si vous avez des questions sur la visite, vous appelez l'Etablissement. On vous donnera des infos.

Vous verrez, la Lozère c'est très beau. Rien que pour y aller, c'est un spectacle. Sur les routes, c'est vraiment magnifique.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En plus, je pense que le Domaine des Barres, c'est le même que celui où on était allés l'autre fois. C'est un très bel hôtel, en pleine campagne. C'est magnifique. Le matin, on n'a pas envie de partir.

Oui, Jean-Paul.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Comme on l'avait évoqué tout à l'heure avec le DREAL, on pourrait, justement pour faire connaître l'Etablissement Public Loire, on pourrait inviter éventuellement un ministre pour venir voir un petit peu ce que c'est que l'Etablissement Public Loire et puis le côté unique que tu évoquais du barrage parce que c'est vrai que c'est le soutien d'étiage, l'écrêtement de crues, et puis l'Etablissement qui est porteur de SAGE, on est quand même assez unique. On pourrait profiter éventuellement d'avoir une visite ministérielle au même moment. Il y a juste la question : est-ce qu'il y a un aérodrome près pour les déplacements ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Alors à Naussac, je ne sais pas, mais à Roanne il y a un aéroport. On y reçoit la Patrouille de France tous les deux ans. On reçoit les Mirage. Donc il pourra atterrir s'il veut. Après, s'il veut prendre le

train, ce qui en tant que ministre de l'Ecologie peut être pas mal, on a une gare TGV qui n'est pas très loin. Il peut faire les deux : on a et l'aéroport et une gare qui n'est pas très loin (Le creusot, voire Lyon). Il peut venir. Ce sera avec plaisir, en effet. Déjà la Préfète de bassin, ce serait bien, sur les deux jours, et puis si on peut avoir une visite ministérielle, ce qui serait très bien.

Encore une fois, il faut mettre l'Etablissement en avant et je pense que le travail que l'on a fait avec les digues, avec le PAIC, mérite en effet un retour. Et on va le faire, c'est prévu. Et on sait que Jean6paul va militer dans ce sens, va être notre porte-parole. Hein, tu vas être notre porte-parole.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ?

Merci encore, soyez prudents. Et puis bonnes fêtes de Noël à toutes et tous, bonne fin d'année, et on se revoit donc au mois de mars, j'espère nombreux, à Naussac. Merci.